

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 26 juin 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 0.2) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.2), M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.1.3), M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 0.2), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.2), M. Philippe GONON (à partir du 7.3), M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 0.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.2), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 2.5), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 0.2), Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 0.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 0.2) Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE (à partir du 0.2 et jusqu'au 7.3) Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO suppléante de M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 7.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2) Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 0.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 7.3), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thisse : M. Alain LORIGUET (à partir du 7.2) Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 0.2) Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents : Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Yannick POUJET, M. Gérard VAN HELLE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Torpes : M. Denis JACQUIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : P. BONTEMPS (jusqu'au 0.1), C. CAULET, YM. DAHOUI, ML. DALPHIN (jusqu'au 7.1), C. DEVESA, A. GHEZALI, P. GONON (jusqu'au 7.2), T. MORTON (jusqu'au 1.1.1), Y. POUJET, R. REBRAB (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (à partir du 1.1.3), D. SCHAUSS (jusqu'au 0.1), G. VAN HELLE (jusqu'au 1.1.2), H. TRUDET, C. LINDECKER, D. PARIS, P. BELUCHE, JM. BOUSSET (à partir du 0.2), A. JACQUEMET (jusqu'au 7.2), D. JACQUIN, J. BAVEREL.

Mandataires : S. WANLIN (jusqu'au 0.1), A. VIGNOT, N. BODIN, S. PESEUX (jusqu'au 7.1), A. POULIN, M. ZEHAF, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.2), M. LOYAT (jusqu'au 1.1.1), P. CURIE, C. MICHEL (jusqu'au 0.1), D. DARD (à partir du 1.1.3), B. FALCINELLA (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), Y. DELARUE, T. ROBERT, R. STEPOURJINE, J. KRIEGER, C. BARTHELET (à partir du 0.2), P. ROUTHIER (jusqu'au 7.2), B. ASTRIC, JP. MICHAUD

Délibération n°2017/003701

Rapport n°1.1.2 - Compte administratif 2016

Compte administratif 2016

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Le vote du compte administratif 2016 (CA 2016) permet de clôturer les comptes de l'année 2016. Il doit avoir lieu au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant, après approbation du compte de gestion du comptable. Le compte administratif donne une photographie exhaustive des réalisations budgétaires. Il mesure l'ensemble des moyens mobilisés pour réaliser les politiques et les projets communautaires. Il permet également de comparer les prévisions aux réalisations et d'apprécier la situation financière du Grand Besançon.

En 2016, le budget réel global consolidé du Grand Besançon s'est traduit par une réalisation de **165,4 M€ en dépenses** et de **183 M€ en recettes**, hors subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Le rapport de présentation du compte administratif 2016 est composé comme suit :

- la 1^{ère} partie présente la situation budgétaire et financière du Grand Besançon et actualise la rétrospective,
- la 2^{ème} partie présente les principaux chiffres du compte administratif consolidé et les réalisations 2016,
- la 3^{ème} partie décrit précisément les résultats financiers pour chacun des budgets (budget principal et budgets annexes Transports, Déchets, CRR, Zone du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul).

En annexe :

- les réalisations détaillées 2016 de chacune des commissions,
- la présentation par chapitre budgétaire,
- la présentation des ratios financiers du budget principal,
- l'échéancier des garanties d'emprunts accordées par la CAGB,
- la note de présentation.

La présentation du Compte Administratif marque la clôture de l'exercice écoulé.

Son adoption, après celle du compte de gestion du comptable, doit intervenir avant le 30 juin de l'exercice suivant. Il s'accompagne, lors du présent Conseil, de la reprise et de l'affectation des résultats de 2016, en décision modificative.

Le Compte Administratif constitue un récapitulatif complet des dépenses et des recettes réalisées, rapportées aux prévisions budgétaires.

Son examen donne ainsi l'occasion de revenir sur l'action menée au cours de l'année, notamment au travers des principales réalisations de la Collectivité, et de porter un regard attentif sur l'évolution de la situation budgétaire et financière de l'Agglomération au regard du cadrage pluriannuel de la prospective.

A cet égard, rappelons tout d'abord que l'année 2016 a été particulièrement marquée par :

- **la préparation de la mise en œuvre de la réforme territoriale et du renforcement progressif de l'intercommunalité** : cela s'est concrétisé au 1^{er} janvier 2017 par l'entrée de 15 nouvelles communes et par un élargissement des compétences du Grand Besançon (zones d'activités économique, tourisme/commerce). L'année 2016 a ainsi permis d'anticiper ces mutations complexes dont certaines sont déjà opérationnelles, pour qu'elles constituent des opportunités nouvelles pour garantir un territoire encore plus fort et plus attractif, dans la nouvelle Région élargie. Ce travail se poursuit bien évidemment en 2017, avec notamment de nouveaux transferts de compétences en perspective (PLUI au 27 mars dernier, gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, eau et assainissement...).
- **la prise en compte de la poursuite du désengagement massif et durable de l'Etat**, 2016 ayant constitué la troisième année de baisse de dotations de l'Etat dans le cadre du programme de réduction des déficits publics. En 2016, l'Agglomération, qui avait déjà été pénalisée par la réforme de la taxe professionnelle, s'est vue à nouveau privée, dans le cadre de la ponction dite « pour le redressement des finances publiques » de 2,3 M€ de DGF par rapport à 2015 (dont 1,8 M€ de ponction dite pour le redressement des finances publiques), après 0,7 M€ en 2014 et 1,7 M€ en 2015.

La réponse du Grand Besançon face à ces bouleversements a été celle de la mobilisation, avec un Budget Primitif placé sous le double signe de l'action, en réponse aux enjeux d'avenir et de développement du territoire, et de la vigilance, dans un contexte contraint.

Cela s'est traduit par un choix fort et volontariste, celui de renforcer le niveau de l'investissement de 17 M€ sur le seul budget principal entre 2016 et 2020 soit une capacité à investir pour le dynamisme du territoire de 92 M€ (hors budgets annexes), en conservant un niveau de sécurité financière conforme à la prospective et permettant d'assurer l'avenir de notre intercommunalité.

Cela a amené l'Agglomération à réviser son Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, en juin 2016, prévoyant une **montée en charge progressive (en fonction des calendriers opérationnels des opérations) des dépenses d'équipement** par l'utilisation graduelle des résultats des années précédentes.

La condition de la réalisation de cet effort d'investissement supplémentaire était le strict respect des indicateurs de pilotage financier déterminés par la prospective, et notamment une épargne nette maintenue durablement à un niveau supérieur à 8 M€ pour limiter le recours à l'emprunt. Cela impliquait une action forte à la fois de maîtrise des dépenses de fonctionnement, en parallèle avec une utilisation modérée du levier fiscal des ménages et des entreprises.

C'est la réponse équilibrée et volontariste qu'a donné le Budget Primitif 2016, confirmée tout au long de l'année et dont les résultats fin 2016 en constituent tant la concrétisation que la preuve.

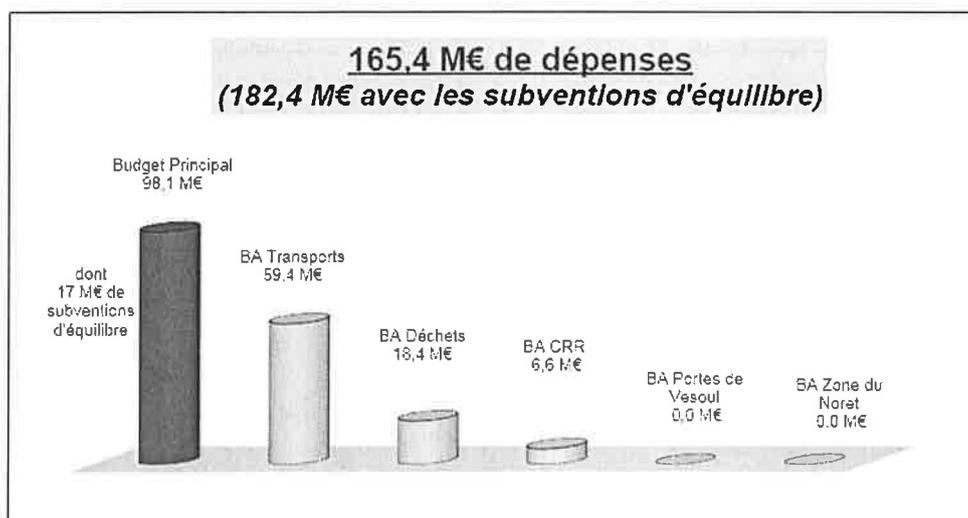
Ainsi, l'année 2016 a permis de poser les bases solides, conjuguant ambition pour l'avenir et responsabilité sur le long terme, d'un développement de notre Agglomération pour les années qui viennent, avec l'objectif de valoriser et défendre les atouts de notre territoire, de conserver la qualité de vie et le dynamisme qui constituent une de ses spécificités, et de continuer à attirer des entreprises et des habitants...

Partie 1 – Une capacité à investir renforcée en conservant un niveau de sécurité financière

I – Un niveau d'épargne nette stabilisé en dépit de la baisse des dotations de l'Etat, grâce aux efforts de gestion entrepris

Le CA 2016 consolidé réel (investissement et fonctionnement) s'établit à :

- **183 027 664 € en recettes**, correspondant à un taux de réalisation de 87,5 % (85,2 % en 2015),
- **165 366 447 € en dépenses**, hors subventions d'équilibre aux budgets annexes (*), correspondant à un taux de réalisation de **79,1 %** (82 % en 2015).

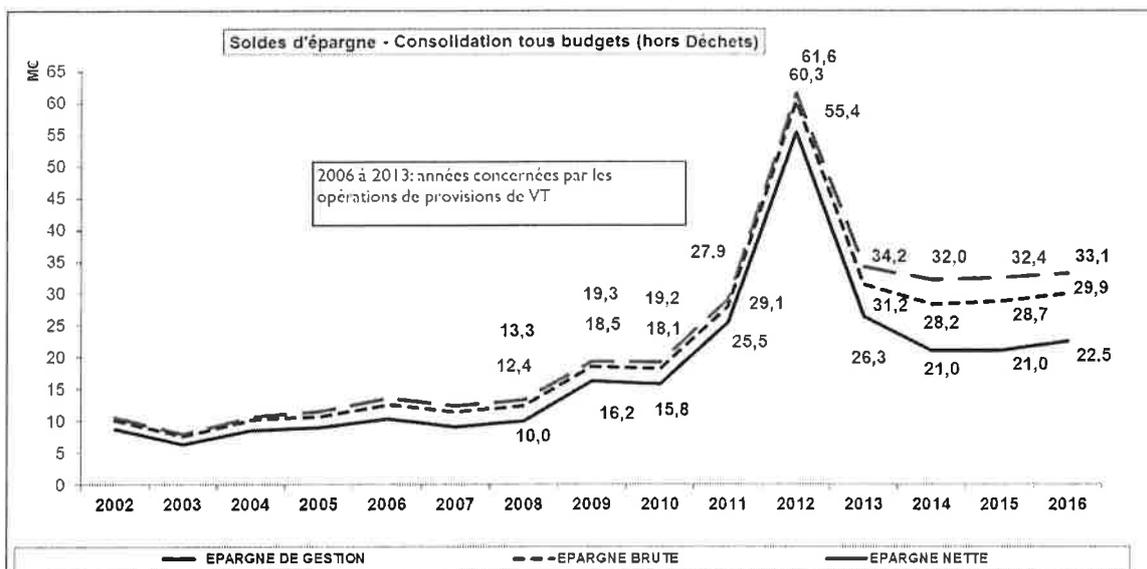


(*) Cette neutralisation des subventions d'équilibre permet d'éviter de les compter deux fois (en dépense pour le budget principal et en recette pour les budgets annexes)

La santé financière d'une collectivité se mesure notamment à l'aune de quelques grands indicateurs, principalement les ratios d'épargne et de désendettement. L'analyse financière est réalisée en consolidant les données de tous les budgets à l'exception du Budget annexe déchets, autonome financièrement (pas de subvention d'équilibre du budget principal) et équilibré par nature.

Le Grand Besançon continue à présenter **une situation financière saine** au regard des soldes d'épargne consolidés. Il dispose en effet d'un niveau d'autofinancement satisfaisant qui constitue une garantie de sa capacité à assumer tant les emprunts actuels et futurs que les investissements prévus à son PPIF.

Fin 2016, l'épargne nette s'élève à **22,5 M€**, soit un niveau supérieur à celui de 2015, ce qui témoigne d'une gestion strictement maîtrisée des dépenses de fonctionnement et notamment d'une bonne gestion de la dette (rappel : l'année 2012 a connu une épargne nette mécaniquement exceptionnelle de 55,4 M€ du fait de la libération de la provision de versement transport).

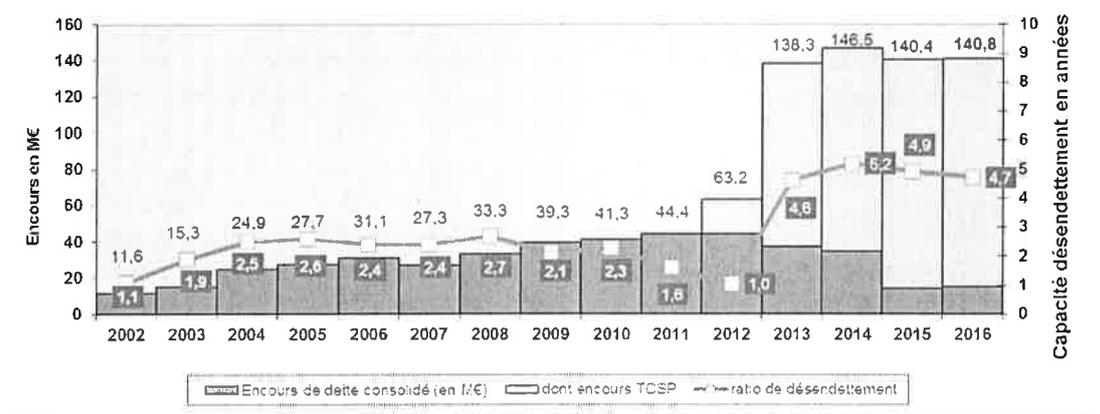


Définitions :

- *Excédent Brut Courant (EBC) : différence entre les produits courants et les charges courantes. (ce solde met en évidence la capacité de la CAGB à maîtriser l'évolution de ses charges par rapport à ses ressources).*
- *Epargne de gestion : EBC auquel est retranché le solde des produits exceptionnels (y compris provision)*
- *Epargne brute : Epargne de gestion à laquelle sont retranchés les intérêts de la dette*
- *Epargne nette : Epargne brute à laquelle est retranché le remboursement du capital de la dette. (l'Epargne Nette représente ainsi la capacité d'autofinancement de la CAGB).*

II - Un endettement maîtrisé qui autorise un renforcement de l'investissement sur le mandat

Encours consolidé de dette (M€) et délai de désendettement(en années)
(hors dette budget annexe Déchets)



L'encours de dette consolidée enregistre en 2016 une **quasi-stabilité** (+ 0,4 M€), après une diminution de 6,1 M€ en 2015 liée à une opération de remboursement anticipé d'emprunt en vue d'alléger l'annuité de la dette à venir. (en 2016, le recours à l'emprunt s'est effectué uniquement sur le budget annexe Transports pour le TCSP, avec un montant mobilisé de 7,8 M€ en 2016, après 13,9 M€ en 2015).

La quasi-stabilité de l'encours de dette en 2016, conjuguée à un contexte de taux d'intérêt faible, permet de **diminuer l'annuité de la dette** (-0,7 M€ en 2016 par rapport à 2015, hors réaménagements et remboursements anticipés) et ainsi d'alléger les charges de fonctionnement (-0,4 M€ d'intérêts de la dette en 2016 par rapport à 2015) pour les années à venir.

Cela constitue pour la Communauté d'agglomération une opportunité pour atténuer l'impact de la baisse des dotations de l'Etat sur ses niveaux d'épargne et donc pour préserver ses capacités d'actions en investissement sur le mandat.

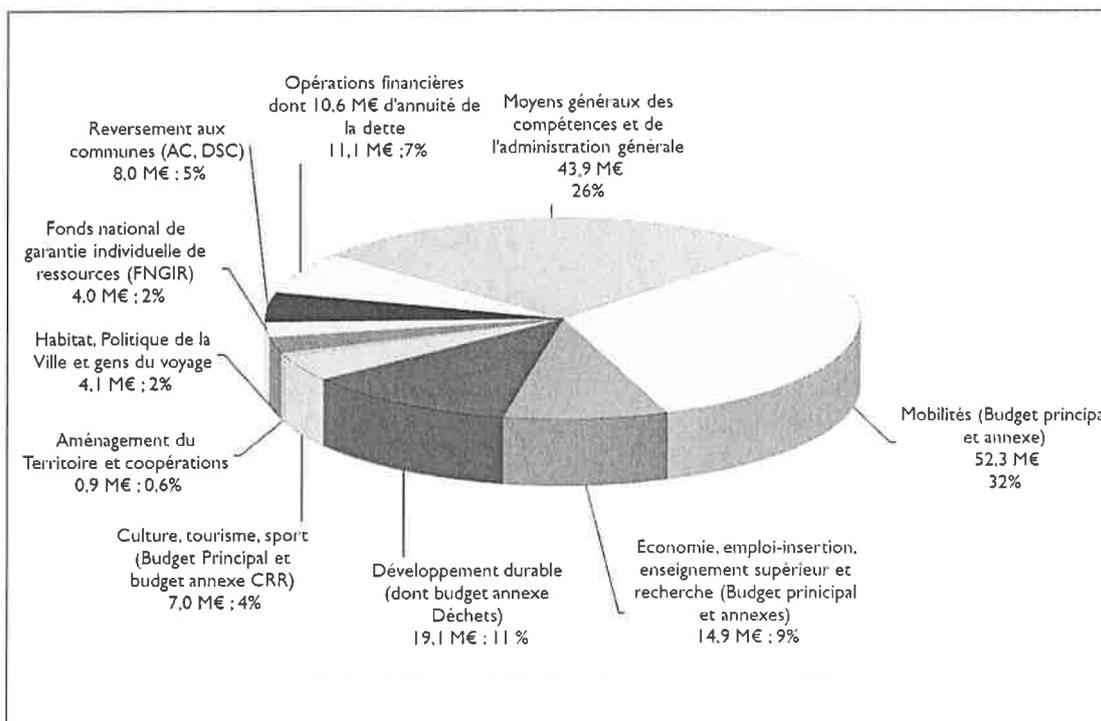
L'absence d'emprunts toxiques dans l'encours actuel permet par ailleurs de disposer d'une sécurité dans l'évolution à venir de l'annuité de la dette.

Ainsi, la **capacité de désendettement** (qui correspond au nombre d'années que mettrait la CAGB à rembourser sa dette en y consacrant toute son épargne brute) se situe-t-elle à **4,7 ans en 2016**, attestant d'un bon niveau de sécurité financière.

Elle témoigne par ailleurs de la préservation de la capacité de la Communauté d'agglomération à emprunter sur cette deuxième moitié de mandat, en fonction de l'accélération, déjà sensible en 2016 sur le budget principal, de la montée en charge des opérations d'investissement programmées.

I - Les dépenses et recettes consolidées du CA 2016

A/ Les dépenses consolidées (165,4 M€ hors subventions d'équilibre aux budgets annexes)



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT consolidées représentent **44,5 M€** en 2016 dont 7,3 M€ de remboursement du capital de la dette, 1,7 M€ d'opérations financières (participations) et 5,7 M€ d'opérations de régularisation de gestion de la TVA sur le budget annexe transports.

En 2016, tous budgets confondus, le Grand Besançon a investi pour ses projets 29,8 M€ dont 7,8 M€ financés par emprunt (budget annexe Transports uniquement).

Si les dépenses d'investissement sont en baisse par rapport à 2015 sur le budget annexe Transports compte tenu de la fin des opérations liées au Tramway, l'on peut noter en revanche **une forte accélération des dépenses d'équipement sur le budget principal : celles-ci ont en effet plus que doublé entre 2015 et 2016, passant de 8,1 M€ en 2015 à 16,9 M€ en 2016 sur le budget principal, signe de la montée en charge des opérations d'investissement programmées.**

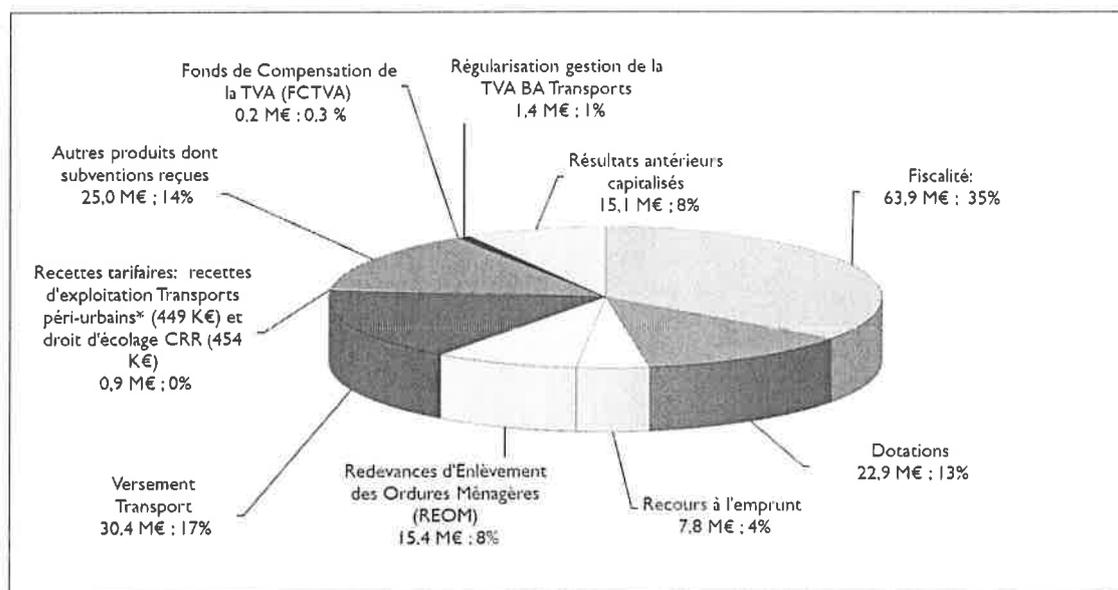
Au total, depuis 2001, le Grand Besançon a investi **565 M€**, soit directement, soit indirectement au travers de subventions d'équipements versées, représentant une moyenne de 37,6 M€ /an.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT s'établissent pour leur part à **120,9 M€**. Elles sont composées principalement des charges des compétences (68,4 M€), des charges de personnel (36,7 M€), du reversement aux Communes (8 M€), du FNGIR (4 M€), des intérêts de la dette (3,3 M€) et autres opérations financières (0,5 M€ dont 0,4 M€ pour une opération de régularisation d'écriture comptable équilibrée en dépense et recette)

Une présentation détaillée des dépenses par budget se situe en partie 3 de ce document.

B/ Les recettes consolidées (183 M€)

*



Les recettes de billetterie sur le réseau urbain sont conservées par le délégataire conformément au contrat de DSP. Pour information, les recettes perçues par le délégataire sont estimées à 9,8 M€ en 2016.

En 2016, les recettes consolidées se sont élevées à 183 M€ contre 183,6 M€ en 2015.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT s'établissent à 152 M€ (146,7 M€ en 2015), cette hausse s'expliquant toutefois par l'effet des mutualisations et des transferts de compétences qui génèrent des refacturations de personnel (4,7 M€) mis à disposition et des recettes d'AC (2,6 M€), soit un total de 7,3 M€ qui viennent compenser peu ou prou des inscriptions de crédits en dépenses à même hauteur.

Dès lors, après déduction de ces recettes liées aux mutualisations et transferts de compétences, les recettes de fonctionnement enregistrent une augmentation modérée (+ 0,9 %), les dotations de l'Etat ayant subi de nouveau et pour la troisième année consécutive une forte diminution (DGF : - 2,3 M€).

La CAGB a légèrement augmenté en 2016 ses taux de fiscalité conformément au plan de marche décidé sur le mandat, à savoir :

- augmenter les taux ménages (TH) et / ou mixte (FB) de + 2,4 % par an en moyenne sur 4 ans (avec une participation à l'effort portant à 20 % sur le contribuable TH et à 80 % sur le contribuable FB),
- augmenter le taux de CFE de + 0,7 % par an en moyenne de manière uniquement à le maintenir à la moyenne nationale (par la majoration spéciale).

L'augmentation modérée des taux de fiscalité en 2016 a généré un produit fiscal supplémentaire de 840 K€ pour la CAGB, venant ainsi compenser que très partiellement la baisse des dotations.

L'attribution du FPIC en 2016 a pour sa part permis de constater en cours d'année une recette de 1,7 M€.

Quant aux RECETTES D'INVESTISSEMENT, celles-ci ont atteint 31 M€, dont 7,8 M€ d'emprunt sur le budget annexe Transports et des subventions reçues à hauteur de 6,6 M€ (dont 4,2 M€ sur le budget annexe transports).

II. Les principales réalisations de 2016

Le budget primitif 2016 a été construit selon plusieurs orientations stratégiques constituant autant d'axes de développement et de dynamisme du territoire communautaire, à savoir :

- conforter le positionnement et l'attractivité du Grand Besançon,
- mettre en œuvre la stratégie économique et d'emploi par le renforcement et la diversification de l'offre,
- aménager l'espace pour un territoire durable et cohérent.

• Conforter le positionnement et l'attractivité de Besançon

Le Grand Besançon a un rôle majeur à jouer de **pôle d'équilibre, de rayonnement et de coopérations, d'autant plus nécessaire dans un contexte de réforme territoriale.**

L'année 2016 lui a permis de consolider les engagements pris, voire d'en créer de nouveaux, et de préparer les projets d'avenir.

Un des évènements de 2016 est bien sûr **l'organisation du Salon du Livre**, qui dès sa première édition a su s'imposer comme un succès, mais aussi, en complément de la fête d'Agglomération (140 K€), comme un facteur de dynamisme et de notoriété majeur, grâce à une mobilisation rapide (suite à la décision du Département d'annuler cette manifestation) et partenariale autour de l'Agglomération, qui a inscrit à ce titre en décision modificative n°1 de 2016 155 K€ nets.

Il a ainsi permis de créer un marqueur fort pour le Grand Besançon et de faire rayonner l'Agglomération en attirant un nouveau public et en générant des retombées importantes.

L'Enseignement supérieur et la recherche jouent un rôle prépondérant en matière de rayonnement et d'attractivité du territoire. En accompagnant à parité le projet mené par la Ville de Besançon sur l'implantation de la Communauté d'Université Bourgogne-Franche-Comté (512 K€ prévus au BP 2016), le Grand Besançon s'impose comme le moteur de cette politique. Il soutient également les bourses aux doctorants (215 K€), mais aussi plus directement l'Université et l'ENSMM (153 K€) ou encore depuis 2016 l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (40 K€), pour la visibilité nationale et internationale qu'il confère au territoire. L'Agglomération est également partie prenante dans des dispositifs comme l'Université ouverte (15 K€), qui participent à l'ouverture de l'enseignement universitaire et à sa lisibilité.

Parallèlement, c'est dans sa **politique touristique, sportive et de loisirs** (avec le transfert de la compétence tourisme au 1^{er} janvier 2017) que le Grand Besançon entend conforter l'attractivité globale de son territoire. L'Agglomération y a ainsi consacré 1 M€ en 2016 en investissement et en fonctionnement. Cette politique s'articule au travers de soutiens autour des sites touristiques majeurs, et notamment la Citadelle (50 K€ en 2016) et le syndicat mixte de Nancray (371 K€), mais également d'actions de valorisation du patrimoine historique, en particulier dans le cadre du réseau Vauban, et naturel, s'agissant notamment des circuits pédestres et VTT (33 K€), de la charte paysagère des collines (5 K€) et bien sûr du tourisme fluvial (247 K€). 75 K€ ont également été consacrés à l'action de promotion et de développement touristique menée par l'Office du Tourisme. Le soutien au sport de haut niveau (90 K€ en 2016) constitue également un exemple de mobilisation partenariale pour la construction d'une identité de territoire.

Citons aussi l'action du Conservatoire à Rayonnement Régional, dont le budget s'est élevé à 6,6 M€ en 2016. Avec 1 850 élèves dont 91% issus de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et 1 399 heures hebdomadaires d'enseignement dispensées par 101 enseignants dans 90 disciplines sur la saison 2016/2017, le CRR joue un rôle prépondérant dans l'ouverture de la culture à tous, dans la structuration de l'enseignement artistique au niveau régional et l'accès à l'enseignement supérieur.

Parallèlement, l'Agglomération a mené, en lien étroit avec la Ville de Besançon, l'étude pour la définition du schéma des équipements aquatiques et de sports de plein air (24 K€ en 2016) qui permet l'inscription d'une programmation affinée dans le PPIF : lancement de la rénovation du plan d'eau d'Osselle, construction de la salle d'escalade, soutien à la réhabilitation de la piscine de Chalezeule... Le nouvel équipement aquatique, pour lequel un programmiste travaillera dès 2017, permettra de compléter cette offre.

Ce positionnement est renforcé par la **consolidation progressive des coopérations**, au sein du pôle métropolitain Centre-Franche Comté (27 K€) mais également de plus en plus avec nos partenaires suisses et allemands, ce qui permet de développer la visibilité du territoire à l'international et donner plus de poids à ses interventions. C'est aussi le sens des stratégies mises en œuvre à l'échelle du SCoT, auquel la CAGB a contribué à hauteur de 325 K€ en 2016.

• Mettre en œuvre la stratégie économique et d'emploi par le renforcement et la diversification de l'offre

L'économie et l'emploi sont des axes forts de la politique intercommunale et des priorités stratégiques : ils sont des facteurs incontournables de dynamisme du territoire, en termes d'attractivité d'entreprises et d'habitants, mais aussi d'emplois et d'aménagement urbain. **Au total, en 2016, l'Agglomération y aura consacré 3,8 M€ en fonctionnement et 11,1 M€ en investissement, sur le budget principal et les budgets annexes de zones.**

En 2016, l'Agglomération est intervenue fortement, en lien avec ses partenaires du pôle métropolitain Centre-Franche-Comté, pour **renforcer l'offre aux entreprises en matière d'espaces de travail partagés**, qui constituent des lieux d'innovation et de mise en réseau autour de thématiques structurantes, notamment à Auxon - la Nouvelle Ere (355 K€), par la création des Industries Créatives et Culturelles rue Battant (18 K€ pour les études et la préparation des aménagements de 2017) ou encore l'animation et la réhabilitation de la pépinière de Palente (464 K€ en investissement et fonctionnement). Sur ce site, l'inauguration de **l'école « cuisine mode d'emploi »** du chef Thierry Marx, que l'Agglomération a fortement accompagnée, a constitué un événement marquant de 2016. Dans le même objectif, de mise en commun des synergies, le projet Bio-Innovation ira encore plus loin, et constituera un centre de développement dans les domaines des dispositifs médicaux et biothérapies : sa réalisation est en cours.

En 2016, l'Agglomération a poursuivi de manière très volontariste **sa politique d'enrichissement et de diversification de l'offre foncière et immobilière**, visant à favoriser et faciliter l'implantation de nouvelles entreprises. Les travaux des Marnières, auxquels l'Agglomération a consacré 1,1 M€ en 2016, ont été pleinement lancés, préfigurant ainsi du pôle de développement économique et commercial que constituera l'entrée Est dont les aménagements de voirie sont en cours de finalisation. 783 K€ ont été parallèlement réalisés en 2016 pour l'entretien des voiries dans les zones d'activités d'intérêt communautaire. L'aménagement de TEMIS 1 et 2 s'est poursuivi : il a représenté 5,3 M€ sur Témis 1, notamment au titre de rachat de voiries, auxquels il convient d'ajouter 534 K€ pour le fonctionnement et l'investissement de la Maison des Microtechniques, et 1,7 M€ sur les Hauts du Chazal. On peut également souligner la poursuite de la structuration des zones de Marchaux (202 K€), du Noret et des Portes de Vesoul. La contribution au SMAIBO s'est élevée à 400 K€.

L'Agglomération apporte enfin un **soutien aux entreprises**, directement par le Fonds d'Intervention Economique (qui a représenté 168 K€ en fonctionnement et 93 K€ en investissement en 2016), par le fonds en faveur des très petites entreprises (62 K€), par l'aide à l'émergence de projets en ZFU (110 K€) ou la prospection et la mise en œuvre d'une stratégie économique d'ensemble auxquelles elle a consacré 341 K€ en 2016.

En matière d'aménagement numérique, la CAGB a soutenu en 2016 le syndicat mixte LUMIERE à hauteur de 210 K€ pour l'équipement en fibre optique à très haut débit du territoire. Aujourd'hui, ce sont 365 km de câbles de fibres optiques qui ont été déployés permettant de raccorder au réseau 200 bâtiments administratifs, 200 sites techniques (bornes Voirie, caméras, armoires d'éclairage public, bornes wifilib, ouvrages d'assainissement...) et 60 sociétés ou entreprises. Par ailleurs, la CAGB s'est engagée dans le déploiement d'un **éco-système numérique renforcé** notamment dans le cadre de l'initiative « Planoise quartier d'excellence numérique », dont le FabLab ouvert au début de l'année 2017 en constitue une première étape.

Enfin, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est actionnaire de la société d'économie mixte Aktya, l'immobilier d'entreprises du Grand Besançon. L'objet principal de la SEM Aktya est la construction, l'acquisition et la gestion des bâtiments industriels, tertiaires ou commerciaux. Elle constitue un outil patrimonial essentiel pour le développement économique et l'aménagement du territoire. La CAGB a été sollicitée par le Département qui a perdu la compétence dans le cadre de la loi NOTRe, pour procéder au rachat de deux tiers des actions qu'il détenait au capital d'Aktya pour un montant de 1,2 M€ (auquel s'ajoute une augmentation de capital de 0,5 M€). La CAGB voit ainsi sa position renforcée au sein d'Aktya, sa part dans le capital passant de 33,68 % à 40,60 %.

- **Aménager l'espace pour un territoire durable et cohérent**

Au-delà du seul aménagement de zones économiques, l'Agglomération joue **un rôle fort dans l'aménagement du territoire, tant par sa politique de mobilité, d'habitat que de développement durable**. Ce sont des leviers essentiels pour la préservation et l'amélioration continue de la qualité de la vie, mais aussi pour la cohérence du territoire, entre communes et à l'intérieur des communes, dans les quartiers. **L'Agglomération est ainsi de plus en plus garante d'un développement équilibré, équitable et durable du territoire.**

En matière de **mobilité** tout d'abord, 2016 a été une fois de plus une année marquante, avec le démarrage de la Voie en Site Propre Temis-Campus-Gare. En complément des soldes sur le tramway, cela représente une dépense totale d'investissement de 10,4 M€ en 2016 en faveur des transports en commun en site propre. Par ailleurs, l'Agglomération a acquis pour 2,4 M€ de nouveaux bus et matériel de transport. Le budget Transports a ainsi représenté au total 59,4 M€ de dépenses en 2016, dont 11,4 M€ financés par le budget principal via la subvention d'équilibre dans le respect du cadre fixé par le pacte de soutenabilité : c'est une priorité forte de l'Agglomération autant qu'un vecteur de facilitation des déplacements et d'aménagement du territoire.

Les travaux de mise en accessibilité handicapés du réseau de transports en commun, et plus particulièrement des arrêts de bus, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, pour lesquels 500 K€ ont été prévus dès 2016, ont démarré. Les interventions sur les haltes et l'infrastructure ferroviaires du Nord se sont poursuivies à hauteur de 159 K€. 67 K€ ont été par ailleurs consacrés à l'aménagement de pistes cyclables dans le cadre du développement de l'intermodalité.

La contribution au SDIS s'est par ailleurs élevée à près de 8 M€, soit un montant équivalent à 2015.

En 2016, l'Agglomération aura également consacré pas moins de 4,1 M€ en fonctionnement et en investissement à sa politique d'habitat et de politique de la ville. 3,3 M€ ont ainsi été versés en subvention pour favoriser tant la construction, que la réhabilitation ou l'accession à la propriété, dans le parc public et privé. Parallèlement, l'Agglomération a poursuivi, en partenariat avec la Ville de Besançon, sa mobilisation dans le Protocole de Préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (74 K€). 252 K€ de subventions de fonctionnement ont par ailleurs été versées au titre de la politique de la ville dans les quartiers. 486 K€ ont été consacrés à l'accueil des gens du voyage.

L'**aide aux communes** constitue également un outil d'aménagement équilibré de l'espace, de cohésion et de partage des moyens et d'expertise, pour un meilleur accès à tous des services rendus dans le respect de l'identité de chacun. 2016 a ainsi permis la refonte de 2 dispositifs majeurs : d'une part le dispositif d'aide aux communes permettant d'accompagner les collectivités dans leur développement, en leur apportant un appui en fonction de leurs besoins et en cohérence avec les enjeux communautaires, et d'autre part le dispositif ordiclasses pour permettre une meilleure adéquation des moyens mis à disposition des écoles aux nouveaux besoins, numériques notamment.

L'Agglomération a parallèlement poursuivi son action dans le cadre de ses **fonds de soutien aux projets des communes**. On peut notamment citer le fonds centre village dont le montant a été renforcé en cours d'année pour mieux répondre aux besoins, atteignant ainsi 390 K€ (contre 252 K€ de crédits ouverts en 2015), le fonds isolation (52 K€ réalisés en 2016), le fonds d'aide aux équipements touristiques (15 K€), ou encore les dispositifs d'accompagnement en matière d'accès à l'enseignement musical ou d'animations culturelles et sportives (pour un total de 176 K€).

Enfin, l'Agglomération s'est pleinement investie dans son rôle d'incitation et d'exemplarité dans le domaine de la **transition énergétique et la préservation de l'environnement**. 427 K€ ont ainsi été consacrés par la CAGB à ces actions dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial, de la protection de la biodiversité et de l'environnement, de la qualité de l'air, la lutte contre les nuisances sonores, ou encore de la sensibilisation aux actions d'économies d'énergie et aux énergies renouvelables, notamment dans le cadre du programme Familles Actives pour le climat. Par ailleurs, des études d'optimisation énergétique du patrimoine de l'Agglomération ont été menées en 2016 (17 K€) : elles devraient permettre notamment l'installation en 2017 de capteurs photovoltaïques sur les sites les plus adaptés. Enfin, la CAGB a permis l'animation et le fonctionnement de la pépinière maraîchères à hauteur de 40 K€, complétés par des travaux d'amélioration à hauteur de 48 K€.

Partie 3 - Le compte administratif 2016 détaillé par budget

I. Le Compte administratif du budget principal

A/ Fonctionnement du budget principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2015	Budget 2016	Compte Administratif 2016	% de réalisation du CA 2016	% d'évolution CA 2016/ CA 2015
Charges des compétences et de l'administration générale	19 148 283	25 873 022	23 856 972	92,2%	24,6%
<i>charges des compétences hors transferts de compétence et opérations nouvelles</i>	19 148 283	21 250 732	19 840 239	93,4%	3,6%
Charges de personnel **	17 184 789	27 079 942	26 740 336	98,7%	55,6%
Subvention d'équilibre Budget annexe Transports	11 200 000	11 401 600	11 401 600	100,0%	1,8%
Subvention d'équilibre Budget annexe CRR	6 100 000	5 965 004	5 600 000	93,9%	-8,2%
Subvention d'équilibre Budget annexe Zone du Noret	34 253	84 589	-	0,0%	-100,0%
Sous-total compétences	53 667 325	70 404 157	67 598 909	96,0%	26,0%
Attribution de compensation (AC)	11 742 230	4 507 514	4 507 514	100,0%	-61,6%
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	3 450 518	3 588 539	3 477 779	96,9%	0,8%
Sous-total reversements aux communes	15 192 748	8 096 053	7 985 293	98,6%	-47,4%
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	4 044 473	4 044 473	4 044 473	100,0%	0,0%
Prélèvement au titre du plafonnement TP en fonction de la valeur ajoutée (ticket modérateur) et reversements fiscalité	1 901	5 000	1 322	26,4%	-30,5%
Remboursement des intérêts de la dette	600 824	250 000	155 937	62,4%	-74,0%
Autre frais financiers (indemnités remboursement anticipé et ligne de trésorerie)	2 616 799	616 000	415 221	67,4%	-84,1%
Autres dépenses de fonctionnement (régularisations, créances irrécouvrables...)	195 587	378 401	90 383	23,9%	-53,8%
Dépenses imprévues	-	1 200 000	-	0,0%	-
Sous-total opérations financières	7 459 584	6 493 874	4 707 336	72,5%	-36,9%
Epargne brute	15 987 904	28 528 869	17 206 774	60,3%	7,6%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	92 307 561	113 522 952	97 498 312	85,9%	5,6%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors épargne brute	76 319 657	84 994 083	80 291 538	94,5%	5,2%

* Opérations réelles

** mutualisations intervenues en 2015 et 2016 incluses

1. Les dépenses de fonctionnement 2016 : 80,3 M€ (taux de réalisation : 94,5 %)

Les charges des compétences et de l'administration générale s'élèvent à 23,9 M€. Elles augmentent de + 24,6 % par rapport à 2015, en lien avec les nombreux changements de périmètre intervenus (transferts et mutualisations), et compensés dans les attributions de compensation.

Elles comprennent les dépenses des politiques intercommunales par commissions (cf graphique détaillé ci-après) ainsi que la contribution au SDIS qui reste stable, à 7 977 052 €.

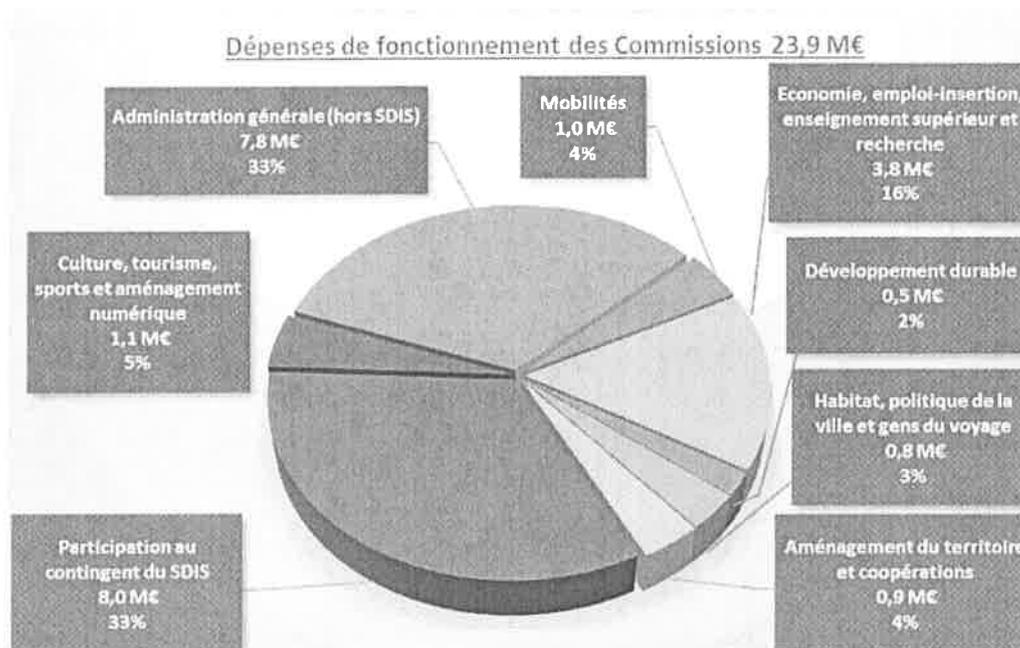
L'augmentation des dépenses de fonctionnement est due principalement à la mutualisation des services et aux transferts de compétences, qui entraînent le transfert des crédits correspondants, avec notamment :

- la mutualisation du service Parc Auto Logistique (2,4 M€),
- le transfert des compétences emploi-insertion (390 K€), enseignement supérieur (317 K€), contrat de ville (251 K€),
- la gestion des voiries communautaires (783 K€).

Les dépenses liées aux mutualisations font l'objet d'une refacturation au CCAS (recettes) et à la Ville de Besançon (recette via l'AC) conformément à la clé de répartition définie par la CLECT en décembre 2016.

Grâce à une situation financière préservée et dans le cadre de recettes exceptionnelles, notamment le FPIC, des opérations nouvelles ont pu être lancées, dans un objectif de renforcement de l'identité de l'Agglomération : le soutien aux clubs sportifs de haut niveau (90 K€), le salon du livre (288 K€),... Des régularisations sur la facturation de l'éclairage de la voie des Montboucons (145 K€) sont également intervenues.

A périmètre constant, les charges des compétences, y compris les opérations nouvelles sont en augmentation de 3,6 %. Elles s'élèvent à 19,8 M€. Cette augmentation est uniquement liée à une meilleure consommation des crédits prévus (93,4%) car le budget 2016 voté est stable par rapport au budget 2015 (21,2 M€), conformément aux objectifs de maîtrise de gestion du fonctionnement.



a/ Les charges de personnel et charges nettes

Les charges de personnel du budget principal sont passées de 17,2 M€ à 26,7 M€ entre 2015 et 2016.

Cette augmentation est le fait de plusieurs facteurs :

- **des modifications de périmètres et la poursuite des mutualisations :**
 - modifications de périmètres : + 8,7 M€ (transferts 2016 et courant 2015 en année pleine),
 - effets en année pleine des mutualisations et transferts de compétence effectués courant 2015 : DGA Finances, DGST, Emploi-insertion, Enseignement supérieur, ADS,
 - poursuite des mutualisations en 2016 impliquant des transferts de services de la Ville à la CAGB au 1er janvier (DGS, Conseil de Gestion, Coordination Administrative, Domaine, Finances, PAL, Qualité, Logement) et au 1er juillet (Direction Générale, SAM). Ces mutations ont concerné 208 agents et expliquent la majeure partie de l'augmentation des charges de personnel.
- **des facteurs mécaniques :**
 - GVT (glissement vieillesse technicité) et hausses des cotisations (234 K€), revalorisation des catégories B (32 K€), revalorisation du point d'indice de 0,60 % à compter du 1er juillet (60 K€).
- **des recrutements sur créations de postes (322K€) :**
 - Sybert : 1 poste de cadre A (Directeur du pôle industriel), 1 cadre B (chargé de gestion exécution du budget), 1 cadre B (technicien d'exploitation), 6 cadres C (agents logistique)
 - aide aux communes : 1 cadre A (expert chargé des marchés publics et affaires juridiques), 1 cadre A (responsable du dispositif numérique et ordiclasse)
 - environnement et cadre de vie : 2 cadres B (conseiller en économie partagée)
 - direction pilotage et organisation : 1 cadre A (reprise d'un agent du PLIE)

Hors changements de périmètre (mutualisations, transferts...) et créations de postes majoritairement financées par des recettes et mesures nationales, l'évolution des dépenses de personnel est de 0,7 %.

Les charges nettes s'élèvent à 21,9 M€. Ce sont les charges salariales diminuées des recettes de refacturation du coût des agents mis à disposition de services relevant de budgets annexes (CRR et Transports), des syndicats mixtes, des associations et de la refacturation au CCAS du personnel des services mutualisés. En effet, selon la réglementation en vigueur, l'ensemble des coûts liés aux services mutualisés est à la charge du Grand Besançon qui les refacture ensuite aux collectivités selon une clé de répartition définie par convention (refacturation au CCAS et diminution de l'AC pour la Ville de Besançon).

b/ La contribution du budget principal aux budgets annexes

La contribution du budget principal aux budgets annexes est de 17 M€ (contribution mandatée fin 2016 sur la base d'estimations de réalisations).

	CA 2015	Budget 2016	CA 2016	% réalisation	Evolution CA en €	Evolution en %
Subvention d'équilibre Transports	11 200 000	11 401 600	11 401 600	100%	201 600	1,8%
Subvention d'équilibre CRR	6 100 000	5 965 004	5 600 000	94%	-500 000	-8,2%
dont Subvention d'équilibre réelle CRR (hors remboursement anticipé d'emprunt 2015)	4 970 000	5 965 004	5 600 000	94%	630 000	12,7%
Subvention d'équilibre ZA Noret	34 253	84 589	0	0%	-34 253	-100,0%
TOTAL des subventions d'équilibre	17 334 253	17 451 193	17 001 600	97%	-332 653	-1,9%

Les évolutions sont détaillées dans les budgets annexes.

c/ Les reversements aux communes

Les reversements aux communes sont les suivants :

- **l'Attribution de Compensation** pour 4 507 514 € est en diminution de 7,2 M€ par rapport à 2015 du fait de la disparition de l'AC versée à la Ville de Besançon (l'AC de la Ville étant devenue une recette pour la CAGB) suite aux créations de services communs et transferts de compétence effectués au 1^{er} janvier 2016 et au 1^{er} juillet 2016, validés par la CLECT (Directeur général des services unique, création de services communs en matière financière, de qualité de gestion et d'administration générale, mutualisation du parc auto logistique et transfert de la compétence Logement, Direction Générale, Service Approvisionnement des Magasins).
- **la Dotation de Solidarité Communautaire** pour 3 477 779 € est en augmentation de + 0,8 % par rapport à 2015. Le versement est réparti comme suit :
 - Volet solidarité fiscale et sociale : 2 025 000 € (figé),
 - Volet solidarité économique : 1 401 899 €. Pour 2016, le calcul est réalisé sur la base des permis de construire accordés par les communes membres en 2015 pour des activités économiques, montant auquel s'ajoute celui qui a été versé en 2015 au titre des années antérieures. Les nouvelles surfaces économiques 2015 engendrent une augmentation de ce volet de la DSC à hauteur de + 27 261 €,
 - Volet gens du voyage : 50 880 € (stable par rapport à l'année 2015). Aucune nouvelle aire d'accueil des gens du voyage et aucun terrain familial n'ont en effet été ouverts sur le territoire du Grand Besançon en 2016.

d/ Le FNGIR

Le **Fonds national de garantie individuelle de ressources** (FNGIR), désormais figé, s'est élevé à 4 044 473 €. Ce mécanisme a été créé afin d'assurer la compensation des conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle. Dans les faits, le Grand Besançon est contributeur à un fonds qui est réparti au bénéfice de territoires plus richement dotés en bases de taxe professionnelle en 2009 ou ayant été moins vertueux sur le taux de fiscalité professionnelle pratiqué. Si la Taxe professionnelle du Grand Besançon avait été fixée à un taux tel que la recette aurait été supérieure de 4,04 M€, le Grand Besançon n'aurait pas été contributeur au FNGIR.

Ainsi, le taux trop faible de TPU du Grand Besançon induit comme effet pervers d'amener les contribuables du Grand Besançon à financer le FNGIR, qui ne bénéficie pas à notre territoire, pour un peu plus de 4 M€ chaque année.

e/ Dette, intérêts versés et frais de ligne de trésorerie

S'agissant de la dette, les intérêts versés ont représenté 155 937 € en 2016. Ils sont en diminution de - 74 % par rapport à 2015, ce qui s'explique par les remboursements anticipés effectués à hauteur de 8,6 M€ fin 2015 (cf Décision Modificative n°3 2015).

Une opération de régularisation de 416 K€ suite au réaménagement du prêt LGV 2006 auprès de la CDC, intervenu en 2015, a été constaté en 2016. Il s'agit d'une opération neutre budgétairement (dépense de fonctionnement/recette d'investissement).

Il n'y a pas eu de frais de ligne de trésorerie payés en 2016, le Grand Besançon n'ayant pas eu recours à une ligne de trésorerie au cours de l'exercice.

f/ Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 90 K€, comprenant notamment des annulations de titres sur exercice antérieur et de rattachements pour 73 K€.

2. Les recettes de fonctionnement 2016 : 97,5 M€ (taux de réalisation : 85,9 %)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2015	Budget 2016	Compte Administratif 2016	% de réalisation du CA 2016	% d'évolution CA 2016/ CA 2015
Recettes des compétences et de l'administration générale	2 547 098	3 014 922	3 022 841	100,3%	18,7%
Refacturation masse salariale des agents mis à disposition	3 367 955	4 159 923	4 748 279	114,1%	41,0%
Fiscalité	62 320 538	63 964 523	63 930 189	99,9%	2,6%
Dotations de l'Etat et FPIC	23 786 607	22 885 800	22 904 617	100,1%	-3,7%
AC perçue	89 479	2 638 177	2 638 177	100,0%	2848,4%
Résultats N-I		16 757 608		-	-
Autres recettes (régularisations comptables, annulation mandats)	195 884	102 000	254 208	249,2%	29,8%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	92 307 561	113 522 952	97 498 312	85,9%	5,6%

* Opérations réelles

a/ Les recettes des compétences et de l'administration générale

Les recettes des compétences et de l'administration générale s'élèvent à 3 022 841 €. Elles comprennent notamment les recettes liées aux prestations de centralité facturées aux budgets annexes (901 K€), aux revenus des immeubles (Maison des Microtechniques (304 K€), pépinière de Palente (184 K€)), à la gestion du CET des Andiers (148 K€), aux redevances des usagers pour les aires d'accueil des gens du voyage (41 K€), aux actions en matière de développement durable (237 K€).

b/ Les recettes de refacturation de la masse salariale

Les recettes de refacturation de la masse salariale des agents mis à disposition ou mutualisés s'élèvent quant à elle à 4,7 M€ et augmentent de 41 % par rapport à 2015. Cette augmentation correspond :

- à des recettes nouvelles en provenance du CCAS liées à la transformation en service commun du PAL à compter du 1^{er} janvier 2016 et du SAM au 1^{er} juillet 2016. Devenus des services communs, ces services sont rattachés à l'Agglomération. La totalité de leurs coûts est désormais prise en charge par le Grand Besançon, puis imputés sur la Ville par une baisse de son AC et sur le CCAS par une refacturation.
- à la hausse des coûts de personnel refacturés au SYBERT du fait des recrutements effectués.

c/ Les recettes fiscales communautaires

Les recettes fiscales communautaires se sont élevées à 63,9 M€ en intégrant les rôles supplémentaires (62,8 M€ hors rôles supplémentaires). Elles sont en hausse de 2,6 % par rapport à 2015 (+ 1,6 M€). La hausse des taux ne représente que la moitié de cette évolution, le reste relevant du dynamisme des bases.

FISCALITE	Compte Administratif 2015	Budget 2016	Compte Administratif 2016	Evolution 2016 / 2015 (%)
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	17 983 639	18 532 452	18 739 987	4,2%
Taxe d'habitation (TH)	26 678 725	26 506 467	26 529 945	-0,6%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17 578	17 849	17 846	1,5%
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	170 833	171 106	171 429	0,3%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 732 691	2 359 341	2 360 677	36,2%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	11 521 502	11 433 472	11 433 472	-0,8%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	609 053	615 155	637 774	4,7%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	2 978 547	3 070 009	2 955 872	-0,8%
Sous total fiscalité hors rôles supplémentaires	61 692 568	62 705 851	62 847 002	1,9%
Rôles supplémentaires CFE	529 966	1 222 442	1 039 534	96,2%
Rôles supplémentaires TH	45 202	33 895	40 625	-10,1%
Rôles supplémentaires Taxes foncières	2 466	2 309	3 002	21,7%
Rôles supplémentaires IFER	50 336	26	26	-99,9%
TOTAL FISCALITE	62 320 538	63 964 523	63 930 189	2,6%

↳ Principales évolutions de la fiscalité des ménages

L'évolution du produit de **taxe d'habitation** (cf. vote du BP) traduit le retour en exonération des personnes qui ont bénéficié en 2015 d'un dispositif exceptionnel de dégrèvement de leur imposition décidé en Loi de Finances. L'évolution négative du produit entre 2015 et 2016, malgré la revalorisation forfaitaire des bases de 1 % et la faible hausse du taux (+ 0,4 %) illustre la forte diminution qu'a connu le volume des bases nettes d'imposition du fait du dispositif. Cette perte de produit 2016 due à une décision nationale est en partie compensée en 2017.

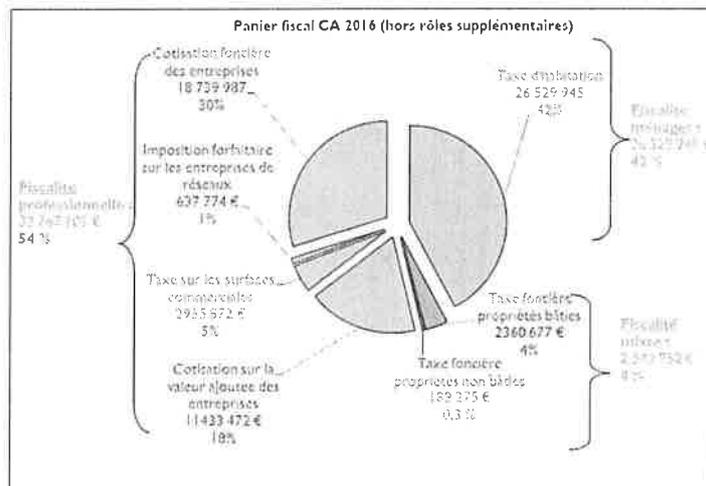
La **taxe foncière sur le bâti**, qui concerne également les locaux professionnels, évolue conformément à la variation du taux d'imposition, qui est passé de 0,763 % à 1,02 % en 2016. L'évolution physique des bases nettes d'imposition (+0,7 %) s'ajoute à la hausse de taux et à la revalorisation forfaitaire des bases.

↳ Principales évolutions de la fiscalité professionnelle

Comme attendu lors du vote du BP, la CVAE marque un léger fléchissement en 2016 (-0,8 %) après un exercice 2015 particulièrement dynamique (+ 5,4 %). Il faut souligner qu'elle retrouve son dynamisme en 2017 (+1,9 % à périmètre constant), confirmant ainsi les évolutions volatiles de cette taxe difficiles à anticiper.

La **CFE** progresse de 4,2 % contre 0,9 % en 2015, porté par l'évolution forfaitaire des bases (1 %), la hausse du taux d'imposition de 25,76 % à 25,95 % (+ 0,74 %) et l'évolution physique dynamique des bases nettes d'imposition, de + 1,3 %.

L'évolution du produit de la **TASCOM** (- 23 K€) résulte de la restructuration de certaines surfaces commerciales intervenues au 1^{er} janvier. L'IFER évolue de 4,7 % entre 2015 et 2016 et se monte à 638 K€ (hausse liée à l'installation de transformateurs électriques et stations radioélectriques).



Dotations de l'Etat et FPIC	Compte Administratif 2015	Budget 2016	Compte Administratif 2016	Evolution 2016 / 2015 (%)
Allocations compensatrices et péréquation				
Allocations compensatrices d'exonérations de TP / CFE	88 940	197 272	60 282	-32,2%
Allocations compensatrices transférées de taxe d'habitation	1 320 828	1 074 975	1 074 975	-18,6%
Allocations compensatrices de taxes foncières	5 373	13 783	13 381	149,0%
Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (recettes)	0	1 734 253	1 734 253	-
Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle	1 758 743	1 758 743	1 777 962	1,1%
Dotations uniques de compensation TP (compensation relais)	161 530	0	136 990	-15,2%
Total allocations compensatrices	3 335 414	4 779 026	4 797 843	43,8%
DGF				
DGF dotation d'intercommunalité	6 273 484	4 282 774	4 282 774	-31,7%
DGF dotation part compensation	14 177 709	13 824 000	13 824 000	-2,5%
Total DGF	20 451 193	18 106 774	18 106 774	-11,5%
TOTAL DOTATIONS DE L'ETAT	23 786 607	22 885 800	22 904 617	-3,7%

Les dotations de l'Etat baissent globalement de -0,9 M€ par rapport à 2015, la baisse due à la participation des collectivités dites « au redressement des comptes publics » étant, dans ce chiffre global, pour partie masquée par la recette perçue pour le FPIC (au titre de la péréquation horizontale) de 1,7 M€.

La **dotations globale de fonctionnement (DGF)**, composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation, s'élève au total à 18 106 774 €, soit -2,3 M€ et - 11,5 % par rapport à 2015. Cette perte, plus importante d'ailleurs que les prévisions initiales, s'explique en grande partie par le poids des restructurations des intercommunalités (métropoles, communautés urbaines...) au niveau national, qui a lourdement pénalisé les agglomérations. Cela a été partiellement corrigé en 2017 avec un bonus « agglomérations » prévu en Loi de Finances.

La dotation d'intercommunalité chute de 31,7 % (- 2 M€) tandis que la dotation de compensation de la suppression de la part salaire diminue de 2,5 % (- 354 K€).

S'agissant du **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)**, le Grand Besançon a perçu 1 777 962 € en 2016. Le FDPTP est alimenté par une dotation de l'Etat depuis la réforme de la taxe professionnelle. Son montant est de 422 M€ (389 M€ en 2017 avec une baisse de 8%) et réparti entre chaque Conseil départemental. Toutefois, les départements restent compétents pour fixer chaque année les critères de redistribution de ce fonds en faveur des collectivités dites « défavorisées ». Ainsi, chaque département répartit son enveloppe entre communes et EPCI défavorisés en fonction de la faiblesse de leur potentiel fiscal ou de l'importance de leurs charges selon des critères objectifs librement définis par le Conseil départemental.

Les **allocations compensatrices** de fiscalité, versées par l'Etat pour compenser des exonérations qu'il accorde à certaines catégories de contribuables, portent depuis 2011 sur la fiscalité des ménages (1 088 758 €) et des entreprises (197 272 €). Au total, elles sont en baisse de 18,43 % (- 291 K€) notamment sous l'effet conjugué de la baisse des compensations de taxe d'habitation (- 246 K€), liée aux sorties d'exonérations constatées en 2015 des personnes âgées qui ont bénéficié d'un simple dégrèvement, et de la diminution des compensations liées aux impositions professionnelles (-53 K€) en grande partie due à l'intégration de cette compensation comme variable d'ajustement des concours de l'Etat aux collectivités locales.

Enfin, en 2016, le territoire du Grand Besançon a été de nouveau éligible au **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**. Instauré par la Loi de Finances 2012, il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Rappelons que la CAGB a été éligible au FPIC en 2012 et 2013 et a bénéficié en 2014 du dispositif de sortie du fonds (avec une attribution pour 2014 de la moitié de la dotation obtenue en 2013). En effet en 2014, le territoire du Grand Besançon a perdu l'éligibilité en se situant à un rang du dernier éligible. En 2016, le rang de la CAGB est 1 150ème et le rang du dernier éligible est 1 230ème : le Grand Besançon s'est donc éloigné des dernières places même s'il en reste relativement proche.

Le territoire a perçu 4 774 406 € en 2016 dont 1 734 253 € pour la part EPCI conformément à la répartition de droit commun retenue.

Au titre du budget principal, l'épargne brute dégagée, constituant une des sources de financement des investissements, s'établit à 17,2 M€ (16 M€ en 2015). Après remboursement du capital (- 0,7 M€ par rapport à 2015), l'épargne nette dégagée (ou capacité d'autofinancement des investissements) s'élève à 16,3 M€.

Ce niveau d'épargne valide la décision prise en 2016 de majorer notre investissement sur la fin du mandat, et la capacité du Grand Besançon à poursuivre la mise en œuvre de son PPIF.

B/ Investissement du budget principal

1. Les dépenses d'investissement 2016 : 17,8 M€ (taux de réalisation : 46,3 %)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2015	Budget 2016	Compte Administratif 2016	% de réalisation du CA 2016	% d'évolution CA 2016/ CA 2015
Dépenses des compétences et de l'administration générale**	8 071 875	24 164 586	16 922 012	70,0%	109,6%
Enveloppe "projets d'investissement"		7 885 147	-	0,0%	-
Avance au budget annexe ZAE	-	298 685	80	0,0%	-
Dépenses imprévues	-	1 000 000	-	0,0%	-
Remboursement capital de la dette	1 579 073	900 000	860 679	95,6%	-45,5%
Remboursement anticipé d'emprunt	8 647 764	-	-	-	-100,0%
Résultats N-1 (001)	-	4 155 792	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	18 298 712	38 404 210	17 782 772	46,3%	-2,8%

* Opérations réelles

** Le taux de réalisation s'élève à 83,7 % hors enveloppe "projets d'investissement" et intégration des restes à réaliser qui sont repris au Budget 2017

Au titre de ses politiques intercommunales, le Grand Besançon a réalisé 16,9 M€ d'investissements, contre 8,1 M€ en 2015.

Les principales réalisations ont déjà été abordées. Elles concernent notamment :

- les travaux sur la ZAC des Marnières (1,1 M€) pour des opérations d'acquisition et de démolition,
- le versement de subventions (406 K€) au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre et au titre du PLH (0,9 M€),
- la pépinière maraîchère (48 K€),
- les travaux Nouvelle Ere ZAC Auxon (338 K €),
- les participations au capital d'Aktya (1,7 M€),
- les aménagements, acquisitions et rachats de voiries sur TEMIS 1 et 2 (5,3 M€ et 1,7 M€),
- les acquisitions foncières zone de Marchaux (202 K€).

Les dépenses 2016 ont été réalisées à hauteur de 70 % des prévisions budgétaires, sachant que 3,3 M€ (correspondant à des dépenses engagées et qui seront réglées en 2017) ont par ailleurs fait l'objet de restes à réaliser repris au Budget 2017.

Le solde non réalisé, soit 11,8 M€, s'explique notamment par :

- des décalages techniques qui donnent lieu à des glissements de Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP) pour 1,3 M€ : Marnières (0,5 M€), réalisation d'itinéraires cyclables (377 K€), aide à la pierre (93 K€), subventions PLH 2006-2012 (147 K€), schéma départemental des gens du voyage (117 K€),
- Une enveloppe « projets d'investissement » (7,9 M€) qui est conservée pour faire face aux engagements pris dans le cadre du PPIF avec un effort d'investissement supplémentaire de 17 M€ sur la durée du mandat, décidé en début d'année 2016. Cette enveloppe sera reconduite en 2017,
- Une inscription de 1 M€ de crédit en dépenses imprévues non utilisée en 2016.

Le Grand Besançon a remboursé le **capital de ses emprunts** à hauteur de 860 679 € contre 1 579 073 € en 2015 (- 54 % hors remboursement anticipé d'emprunts).

L'encours de dette au 31 décembre 2016, est de 10 116 386,48 € contre 10 977 065,66 € en 2015, ce qui est modéré et conforme à la prospective.

2. Les recettes d'investissement 2016 : 25,5 M€ (taux de réalisation : 66,4 %)

RECETTES D'INVESTISSEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2015	Budget 2016	Compte Administratif 2016	% de réalisation du CA 2016	% d'évolution CA 2016/ CA 2015
Subventions perçues	1 984 324	3 054 848	1 950 282	63,8%	-1,7%
FCTVA	351 654	631 198	150 162	23,8%	-57,3%
Remboursements d'avances faites aux budgets de Zones	446 142	0	0	-	-100,0%
Opérations financières (régularisation)		416 000	415 221	99,8%	-
Résultats N-1	5 255 963	5 773 295	5 773 295	100,0%	9,8%
Epargne brute	15 987 904	28 528 869	17 206 774	60,3%	7,6%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 025 987	38 404 210	25 495 734	66,4%	6,1%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT hors épargne brute	8 038 083	9 875 341	8 288 960	83,9%	3,1%

* Opérations réelles

Les **subventions perçues** (sur la base des dépenses réalisées) s'élèvent à 1 950 282 €. Elles représentent 63,8 % des prévisions budgétaires. Elles concernent principalement :

- les subventions reçues de l'Etat pour les aides à la pierre pour 427 K€ (600 K€ inscrits au BP 2016),
- les subventions d'équipement reçues de la Ville et du CCAS pour les services communs (matériels et logiciels) pour 637 K€,
- les subventions reçues au titre du programme TEPCV (200 K€).

Le **Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)** a été perçu à hauteur de 150 162 €. Il correspond au versement des deux derniers trimestres 2015 (pour 116 229 €) et du 1^{er} trimestre 2016. Le FCTVA du deuxième trimestre 2016 était encore en cours d'instruction à la fin de l'exercice et a été perçu sur l'exercice 2017.

Aucun emprunt n'a été contracté par le Grand Besançon au budget principal en 2016.

C/ Résultats 2016 du budget principal

Investissement 2016	Dépenses réalisées 2016	31 538 695,51
	Recettes réalisées 2016	18 589 936,15
	Solde réalisations 2016 (1)	-12 948 759,36
	Restes à réaliser en dépenses	3 304 244,29
	Restes à réaliser en recettes	8 278,00
	Solde Restes à réaliser 2016 (2)	-3 295 966,29
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		-16 244 725,65
Fonctionnement 2016	Dépenses réalisées 2016	89 945 519,70
	Recettes réalisées 2016	123 209 057,70
	Résultat de fonctionnement	33 263 538,00
RESULTAT TOTAL (excédent après couverture)		17 018 812,35 €

Au regard de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (33,3 M€) et du déficit d'investissement (16,2 M€), **le résultat net 2016 du budget principal après couverture du besoin de financement des restes à réaliser est de 17 M€, conformément à la prospective : cela permet de confirmer la trajectoire de la prospective et notamment la poursuite et la montée en charge progressive du programme d'investissement, abondé du même montant sur 2016-2020.**

II. Les Budgets annexes

A/ Le Budget annexe Transports

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (opérations réelles)					
	CA 2015	Budget 2016	CA 2016	% réalisation 2016	% évolution 2016/2015
FONCTIONNEMENT du budget annexe Transports					
Dépenses de fonctionnement :					
Prestations transports DSP/ marchés affréteurs	29 538 300	29 798 363	29 762 512	99,9%	0,8%
- DSP	22 739 251	22 656 260	22 430 037	99,9%	-0,5%
+ marchés affréteurs	6 799 049	7 142 103	7 332 475	99,9%	4,9%
Charges de personnel	961 112	905 816	895 600	98,0%	-6,8%
Dépenses de fonctionnement	1 145 459	1 312 151	863 096	65,8%	-24,7%
Frais financiers	2 890 070	4 560 000	2 647 254	64,8%	2,0%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	34 535 740	36 566 330	34 468 292	94,3%	-0,2%
Épargne brute	10 761 111	8 228 926	11 642 962		8%
Total des dépenses de fonctionnement	45 296 850	44 795 258	46 111 254		0%
Recettes de fonctionnement :					
VT	30 066 914	29 444 379	30 444 379	103,4%	1,3%
Billetterie et exploit. support publicitaire	585 894	380 000	419 139	110,2%	-23,4%
Prestations transports scolaires	3 000 436	3 000 436	3 000 436	100,0%	0,0%
DGD	290 962	290 962	290 962	100,0%	0,0%
Subventions diverses	2 013	-	2 013	-	-
divers (annulations de rattachements opération patrimoine...)	150 931	72 547	522 669	720,5%	246,3%
Subventions d'équilibre	11 200 000	11 401 600	11 401 600	100,0%	1,8%
Résultat de fonctionnement reporté	-	205 334	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	45 296 850	44 795 258	46 111 254	102,9%	1,8%
INVESTISSEMENT du budget annexe Transports					
Dépenses d'investissement :					
Opérations TCSP dont	26 640 366	11 789 880	10 896 413	92,4%	-59,1%
- Tramway (AF-AE/CP)	24 981 071	4 527 271	4 510 388	99,6%	-81,9%
+ Dépt. Plaine, Infrastructures Nord et Voie en site propre bus	1 659 295	7 262 609	6 386 025	87,9%	283,0%
Acquisition de bus et matériel roulant	2 650 826	2 445 630	2 391 162	97,8%	-16,1%
Autres dépenses d'investissement	1 093 113	882 059	109 477	15,8%	-86,9%
Remboursement du capital de la dette	5 265 366	5 850 000	5 833 454	99,7%	10,3%
Regularisations gestion TVA	-	5 651 661	5 651 660	-	-
Résultat n-1	-	7 376 258	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	35 827 690	33 995 557	24 912 186	73,3%	-30,5%
Recettes d'investissement :					
Subventions opération TCSP dont	5 368 350	4 230 315	4 236 804	100,0%	-21,0%
- Tramway	4 269 839	3 925 312	3 936 894	100,0%	-7,8%
+ Infrastructures Nord, Voie en site propre	1 097 311	305 000	300 000	100,0%	-
Résultat n-1	6 906 322	7 451 317	7 451 317	100,0%	7,9%
FCTVA	138 536	400 000	-	-	-
Autres	35 800	-	10 100	-	-69,8%
Recours à l'emprunt	13 900 000	12 309 662	7 800 000	63,4%	-
Regularisations gestion TVA	-	1 367 329	1 397 337	-	-
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	26 347 008	25 766 629	20 856 258	81,0%	-20,5%
Épargne brute	10 761 111	8 228 926	11 642 962		8,2%
Total des recettes d'investissement	37 108 119	33 995 557	32 509 221		-12,4%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	70 363 430	62 332 959	59 380 449	95,3%	-16%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	71 643 859		66 977 483	107,5%	-7%
RESULTAT (intégrant les résultats N-1)	280 393		426 110		

* Les recettes des transports urbains (billetterie) sur Besançon intra-muros sont conservées par le délégataire (estimées à 9,8 M€ en 2016).

1. Fonctionnement (46,1 M€)

Le coût de la Délégation de Service Public (DSP) relative à l'exploitation de lignes urbaines du réseau de transport Ginko s'élève à 22,6 M€, soit une diminution de 0,5 % par rapport à 2015. Cette diminution est due à une modification du réseau à la rentrée de septembre 2016 qui a compensé les effets de l'indexation annuelle habituelle.

Le marché d'affrètement relatif à l'exploitation des lignes périurbaines du réseau de transport Ginko s'élève à 7,1 M€, soit une augmentation de 4,9 % par rapport à 2015, suite à une évolution de l'offre et à l'indexation de l'année 2016.

Les **charges de personnel** s'élèvent à 895 K€ (taux de réalisation de 98,9 %). La diminution de 6,8 % (65 K€) par rapport à l'exercice 2015 s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- évolution des mises à disposition d'agents Ville :
 - fin de la mission TCSP : - 38 K€,
 - montée en charge des travaux sur la ligne Campus-Viotte : +10 K€.
- éléments mécaniques :
 - glissement vieillesse technicité (règles statutaires d'avancement dont bénéficient les agents) années N et N-1 : + 9 K€,
- mesures décidées sur le plan national (hausse des taux de cotisations – notamment de la CNRACL, revalorisation des grilles des agents de catégorie B, évolution de 0.60 % du point d'indice en juillet : + 3 K€.
- évolution des effectifs :
 - en lien avec la fin de la mission TCSP : suppression de 4 postes : - 66 K€,
 - création d'une mission temporaire de conseiller en mobilité : +13 K€.

Les **autres dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 863 K€. Elles intègrent notamment les prestations des services centraux (125 K€), l'entretien et les réparations des biens urbains et périurbains pour 60 K€, impôts et taxes pour 98 K€ et des remboursements de VT pour 134 K€.

Les **frais financiers** se sont élevés à 2,9 M€, en hausse de 56 K€. Cette hausse est la contraction de la baisse des frais financiers résultant de l'amortissement du capital des prêts existants et de la hausse résultant de la mobilisation fin 2015 d'un emprunt de 13,9 M€ auprès de la CDC pour le financement du TCSP.

Le **versement transport (VT)** a été perçu à hauteur de 30,4 M€, en hausse de 1,3 % par rapport à 2015. Ce montant perçu n'intègre pas la compensation du relèvement du seuil de perception du versement transport de 9 à 11 salariés, qui devrait être perçue en 2017.

Les **recettes de billetterie GINKO** s'élèvent à 361 K€ et les redevances de commercialisation des **supports publicitaires** des bus urbains, dans le cadre du marché signé avec la société METROBUS, s'élèvent à 76 K€, qui correspond à 3 trimestres (le 4^{ème} trimestre étant perçu en 2017) et au chiffre d'affaires supplémentaire de 2015 d'un montant de 15 861 € TTC. Celui-ci est en baisse par rapport à 2014 (33 K€), en lien avec la diminution du budget publicitaire des entreprises et le report sur d'autres médias.

La **participation du Département du Doubs au titre des prestations transports scolaires** représente un montant de 3 M€ comme en 2015.

La **Dotation Globale de Décentralisation de l'Etat (DGD)** a vocation à compenser les charges résultant de transferts de compétences qui ne peuvent faire l'objet d'un traitement unique et uniforme. Pour 2016, elle s'élève à 291 K€, montant identique à celui de 2015.

2. Investissement (24,9 M€ en dépenses)

En 2016, **près de 11 M€** de dépenses d'investissement ont été consacrées à l'**opération TCSP** dont :

- 4,51 M€ au titre du Tramway (3,90 M€ ont été versés par la Ville de Besançon au titre de la convention générale et du solde de sa participation à la réalisation du Pont Battant),
- 5,92 M€ pour la réalisation du site propre de transports en commun reliant la gare de Besançon Viotte au secteur de Temis, via le campus universitaire de la Bouloie. Une subvention de 300 K€ de l'Agence de l'Eau a été perçue au titre de l'appel à projets «Lutte contre la pollution pluviale »
- 77 K€ pour le dépôt de Planoise phase 2,
- 369 K€ pour les travaux de mise aux normes du dépôt de bus.

Par ailleurs, le Grand Besançon poursuit l'actualisation de son parc de **bus et de matériels embarqués**. En 2016, un minibus Transport Personnes à Mobilité Réduite, trois bus standard, trois bus type articulé et du matériel embarqué ont été acquis pour un montant de 2,4 M€.

Le remboursement de capital s'est élevé à 5,8 M€ contre 5,3 M€ en 2015. Cette progression correspond principalement à l'amortissement du capital du prêt de 13,9 M€ mobilisé fin 2015 dans le cadre du financement du TCSP (+ 556 K€).

3. Résultats 2016 du Budget annexe Transports

Investissement 2016	Dépenses réalisées 2016	62 378 720,53
	Recettes réalisées 2016	54 808 751,88
	Solde réalisations 2016 (1)	-7 569 968,65
	Restes à réaliser en dépenses	235 407,11
	Restes à réaliser en recettes	0,00
	Solde Restes à réaliser 2016 (2)	-235 407,11
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		-7 805 375,76
Fonctionnement 2016	Dépenses réalisées 2016	38 524 165,74
	Recettes réalisées 2016	46 520 244,82
	Résultat de fonctionnement	7 996 079,08
RESULTAT TOTAL (excédent après couverture)		190 703,32 €

Au regard de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (8 M€) et du déficit d'investissement (- 7,6 M€), le résultat net 2016 du budget Transports après couverture du besoin de financement des restes à réaliser est de 190 703,32 €.

B/ Le budget annexe Déchets

BUDGET ANNEXE DECHETS (opérations réelles)					
	CA 2015	Budget 2016	CA 2016	% de réalisation	% d'évolution CA 2016/ CA 2015
FONCTIONNEMENT du budget annexe Déchets					
Dépenses de fonctionnement :					
Charges de personnel	4 623 298	4 860 000	4 386 334	93,9%	-5,1%
Prestations SYBERT (tr. traitement déchets, réhabilitation des décharges)	9 761 561	10 392 747	10 268 726	99,8%	-0,2%
Collecte OM (résiduelles, recyclables, cartons de verre)	1 525 469	1 641 000	1 640 664	100,0%	-0,0%
Autres dépenses de fonctionnement	1 407 394	2 973 600	1 275 765	42,9%	-9,4%
Remboursement des intérêts de la dette	1 673	4 000	953	23,0%	-43,1%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	17 319 395	19 791 347	17 472 322	88,3%	0,9%
Épargne brute	1 489 071	1 400 071	1 262 450		-15,2%
Total des dépenses de fonctionnement	18 808 466	21 191 418	18 734 773		-0,4%
Recettes de fonctionnement :					
REOM ménages et non ménages	15 549 614	15 856 547	15 430 861	99,2%	0,8%
Ventes de matières de récupération	630 904	860 000	590 078	89,4%	-6,5%
Subventions	2 509 989	2 910 000	2 669 299	88,3%	2,4%
Autres recettes de fonctionnement	117 959	78 500	144 534	134,1%	22,0%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)		1 966 371			-
Total des recettes de fonctionnement	18 808 466	21 191 418	18 734 773	88,4%	-0,4%
INVESTISSEMENT du budget annexe Déchets					
Dépenses d'investissement :					
Véhicules	83 014	3 005 296	655 081	18,8%	568,7%
Conteneurs PAV	272 217	460 000	260 923	59,6%	-1,5%
Mobilier Matériel	6 148	237 867	48 697	20,5%	692,1%
Autres dépenses d'investissement	0	205 000	0	0,0%	-
Remboursement du capital de la dette	14 227	14 900	14 842	99,6%	4,3%
Total des dépenses d'investissement	375 605	3 913 063	886 643	22,7%	-
Recettes d'investissement :					
Résultat n-1	1 244 514	2 512 993	558 357	22,2%	-
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	1 244 514	2 512 993	558 357	22,2%	-
Épargne brute	1 489 071	1 400 071	1 262 450		-15,2%
Total des recettes d'investissement	2 733 585	3 913 063	1 820 808		-33,4%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	17 695 000	23 704 410	18 358 065	77,4%	3,8%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	20 052 980		19 293 130	81,4%	3,8%
RESULTAT (intégrant les résultats N-1)	5 743 877		4 875 171		

1. Fonctionnement (18,7 M€)

Les **charges de personnel** se sont élevées à 4,4 M€. Elles enregistrent une baisse de 237 K€ par rapport à 2015 soit -5,1 %. Cette évolution s'explique par :

- la fin en 2016 du financement de certains CET : - 92 K€
- le nombre particulièrement élevé et exceptionnel de mouvements de personnels au sein de la direction en 2016 (14 mouvements) qui n'ont pas donné lieu instantanément à de nouveaux recrutements. Il est à noter que l'un de ces mouvements n'a pas fait l'objet de remplacement.

Les **appels à contribution du SYBERT** relatifs aux prestations de traitement des déchets se sont montés à 10 268 726 € en 2016, en augmentation de 5,2 % en comparaison de 2015. Ils se sont répartis ainsi :

- Prestations de tri : + 10,8 % à 1 840 000 €
- Traitement des déchets résiduels : + 3,1 % à 3 227 431 €
- Prestations appelées à l'habitant (Déchetteries, compostage individuel, valorisation organique, frais d'administration du SYBERT et contribution à la déconstruction des anciens fours) : + 4,6 % à 5 201 294 €

Les **intérêts des emprunts** se sont élevés à 953 €.

Le produit global de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (ménages et non ménages) s'élève à 15,4 M€, en baisse de 0,8 % en comparaison de 2015. Toutefois, compte tenu de l'évolution de la population du Grand Besançon (178 655 habitants en 2016 contre 177 354 en 2015), le coût moyen par habitant de la redevance des ménages a baissé de 1,5 % pour s'établir à 70,9 € HT (78,0 € TTC) contre 72,0 € HT en 2015. La REOM moyenne des professionnels a quant à elle légèrement diminué de 0,6 %.

2. Investissement (0,9 M€ en dépenses)

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 14 842 € en 2016.

Les acquisitions de matériel de transports (véhicules) ont pour leur part atteint 555 081 € (83 014 € en 2015). Ces dépenses ont concerné l'acquisition de trois bennes à ordures ménagères (BOM), l'installation et le paramétrage de matériel embarqué dédié à la pesée des déchets.

Les acquisitions de conteneurs et de point d'apport volontaire s'élèvent à 268 023 € (272 217 € en 2015).

3. Equilibre du Budget annexe Déchets 2016

Le principe d'équilibre du budget annexe Déchets repose sur la redevance.

Il est rappelé que l'encaissement de la Redevance Incitative mise en place en septembre 2012 est très largement subordonné à l'adaptation et à la réaction des usagers dans la gestion de leurs déchets. La redevance incitative est en effet pour mémoire composée :

- d'une partie variable à la pesée calculée sur la base d'un tarif unique au kg de déchets résiduels collectés,
- d'une partie variable dont le montant est fonction du volume du bac mis à disposition et du nombre de présentations de celui-ci à la collecte,
- d'une partie abonnement dont le montant est fonction du volume du bac pour déchets résiduels mis à disposition ainsi que du niveau de service correspondant au lieu de résidence de l'utilisateur.

4. Résultats 2016 du Budget annexe Déchets

Investissement 2016	Dépenses réalisées 2016	983 042,57
	Recettes réalisées 2016	3 401 092,73
	Solde réalisations 2016 (1)	2 418 050,16
	Restes à réaliser en dépenses	48 669,75
	Restes à réaliser en recettes	0,00
	Solde Restes à réaliser 2016 (2)	-48 669,75
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		2 369 380,41
Fonctionnement 2016	Dépenses réalisées 2016	18 360 422,08
	Recettes réalisées 2016	20 817 543,11
	Résultat de fonctionnement	2 457 121,03
RESULTAT TOTAL (excédent après couverture)		4 826 501,44 €

La combinaison de l'autofinancement produit par la section de fonctionnement (2 457 K€) et de l'excédent d'investissement (2 418 K€) aboutit à un résultat net 2016 du budget annexe Déchets de 4,8 M€ après couverture du besoin de financement des restes à réaliser.

L'excédent de fonctionnement s'explique tout d'abord par la reprise des résultats antérieurs (1 986 K€), l'excédent dégagé au titre de l'exercice 2016 s'élevant quant à lui à 471 K€ (606 K€ en 2015). Ce résultat trouve son origine principalement dans les éléments suivants :

Côté dépenses

- des charges de personnel non consommées à hauteur de 494 K€
- le maintien d'un prix moyen du carburant sur l'année 2016 relativement modéré : non consommé de 55 K€
- l'abandon de la technologie UHF pour équiper les bennes à ordures ménagères et les bacs des usagers : non consommé de 72 K€
- un tonnage de déchets recyclables à trier inférieur aux attentes : non consommé de 125 K€
- des annulations de titres et des admissions en non-valeur inférieures aux prévisions : non consommé de 52 K€

Côté recettes

- un encaissement de redevance inférieur de 125 K€ par rapport aux prévisions
- un encaissement de subvention inférieur de 341 K€ par rapport aux prévisions
- une recette non attendue relative aux écritures comptables de régularisation des rattachements de 2015 pour 74 K€.

C/ Le budget annexe CRR

BUDGET ANNEXE CRR (opérations réelles)					
	CA 2015	Budget 2016	CA 2016	% réalisation 2016	% évolution 2016/2015
FOCTIONNEMENT du budget annexe CRR					
Dépenses de fonctionnement :					
Charges de personnel	4 629 141	4 832 494	4 681 115	96,9%	0,7%
Maintenance bâtiment Cité des Arts, FRAC et brasserie Fixel	374 500	437 500	346 926	79,1%	-7,7%
Dépenses de fonctionnement courantes	490 923	512 645	480 593	76,4%	-2,1%
Remboursement des intérêts de la dette	174 403	201 000	157 591	78,4%	-9,6%
Dépenses imprévues		5 014			
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	5 669 057	6 088 653	5 645 226	92,7%	-0,4%
Épargne brute	1 448 701	943 346	1 011 025		-30,1%
Total des dépenses de fonctionnement	7 114 758	7 031 999	6 656 250		-6,4%
Recettes de fonctionnement :					
Recettes liées à l'activité d'enseignement (inscriptions)	460 031	450 201	453 840	99,9%	-1,3%
Recettes externes (subventions)	258 900	258 900	361 965	139,8%	39,8%
Refacturation maintenance bâtiment et utilisation des locaux partagés	155 420	237 000	150 504	60,2%	-1,0%
Autres recettes de fonctionnement	140 407	104 000	83 541	79,7%	-10,5%
Subvention d'équilibre	6 100 000	5 965 004	5 600 000	93,9%	-8,2%
Total des recettes de fonctionnement hors résultat n-1	7 114 758	7 021 985	6 656 250	94,8%	-5,4%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)		10 014			
Total des recettes de fonctionnement	7 114 758	7 031 999	6 656 250	94,7%	-5,4%
INVESTISSEMENT du budget annexe CRR					
Dépenses d'investissement :					
Cité des Arts et de la Culture	137 622	241 600	151 118	62,5%	-9,8%
Autres dépenses d'équipement (dont acquisition d'instruments)	138 778	271 745	121 870	44,8%	-12,2%
Remboursement du capital de la dette	856 363	650 000	634 921	97,7%	-26,7%
Remboursement anticipé	4 080 000	0	0	-	-
Total des dépenses d'investissement hors résultat n-1	1 005 141	1 163 345	907 909	78,0%	-9,7%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)		1 258 449		0,0%	
Total des dépenses d'investissement	5 222 763	2 421 794	907 909	37,5%	-82,6%
Recettes d'investissement :					
Cité des Arts et de la Culture	1 151 949	155 999	0	-	-
FOTVA	145 539	20 000	12 597	-	-91,3%
Résultat n-1		1 302 450	1 302 450	-	-
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	1 307 488	1 478 448	1 315 046	88,9%	0,6%
Épargne brute	1 448 701	943 346	1 011 025		-30,1%
Total des recettes d'investissement	2 753 189	2 421 794	2 326 071		-15,5%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	10 891 820	8 500 433	6 553 135		
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	8 422 246		7 971 297		
RESULTAT (intégrant les résultats N-1)	54 015		169 727		

1. Fonctionnement (6,7 M€)

Les **charges de personnel** s'élèvent à 4 661 115 € (taux de réalisation de 96,5 %) et représentent 82,6 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles augmentent par rapport à 2015 de 32 K€ (soit une hausse de 0,7 %) du fait principalement des éléments suivants :

- les éléments mécaniques :
 - glissement vieillesse technicité (règles statutaires d'avancement dont bénéficient les agents) années 2016 et 2015 : + 33 K€,
 - mesures décidées sur le plan national (hausse des taux de cotisations – notamment de la CNRACL, revalorisation des grilles des agents de catégorie B, évolution de 0.60 % du point d'indice en juillet : + 14 K€.
- l'évolution des effectifs :
 - évolution globale des effectifs à temps complet (personnel administratif, ou d'enseignement) pour 6 K€,
 - non remplacement de deux agents (un agent technique et un professeur) dont la redistribution des tâches auprès d'autres agents en fonction qui n'effectuaient pas des temps complets a permis de dégager une économie de 17 K€,
 - diminution du volume d'heures supplémentaires qui a permis de dégager une économie de 4 K€.

Au titre de la **maintenance du bâtiment Cité des arts**, 346 K€ de dépenses ont été réalisés dont 157 K€ sont refacturés à la Région et au FRAC.

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 638 K€ dont notamment :

- les actions culturelles et pédagogiques à hauteur de 199 K€,
- les prestations des services centraux (mise à disposition de personnels) au budget annexe CRR pour 167 K€,
- les charges d'exploitation courantes du bâtiment pour 99 K€.

Les frais financiers se sont élevés à 157 K€, soit une diminution de 9,6 % par rapport à l'exercice précédent (174 K€). Celle-ci s'explique principalement par le vieillissement de la dette et le remboursement anticipé d'un prêt en 2015.

Pour le fonctionnement du CRR, **des subventions** ont été reçues à hauteur de 362 K€ :

- 40 000 € de subvention annuelle du Conseil Départemental du Doubs (contre 58 900€ en 2015 soit une baisse de 32%),
- 200 000 € de subvention de la Région (montant identique à 2015),
- 120 000 € de subvention exceptionnelle de l'Etat (subvention non prévue au budget 2016) afin d'encourager les conservatoires dans :
 - le développement des politiques tarifaires sociales
 - la diversification de l'offre artistique
 - le développement des réseaux et des partenariats
 - le renouvellement des pratiques pédagogiques.

Les droits de scolarité et les frais de dossier ont été perçus à hauteur de 454 K€, soit - 1,3 % par rapport à 2015 (- 6 191 €).

Cette évolution à la baisse d'une année budgétaire à l'autre n'est pas représentative de l'évolution des droits de scolarité d'une année scolaire à l'autre. En effet sur l'année budgétaire 2016 sont imputés :

- le 2^{ème} acompte de l'année scolaire 2015/2016 et le 1^{er} acompte 2016/2017,
- toutes les régularisations comptables pouvant être faites sur chaque facturation.

Ainsi les recettes de scolarité de l'année scolaire 2016/2017 s'élèvent à 455 708 € contre 442 325 € pour l'année scolaire 2015/2016, soit une augmentation de + 3% (+ 13 K€) en raison de la poursuite de la politique tarifaire.

Le coût 2016 d'un élève s'élève à 3 194 € (tendance à la baisse par rapport à 2015 : 3 197 €). Ce coût intègre l'enseignement dispensé, la mise à disposition des locaux, du parc instrumental, les charges générales de fonctionnement, l'investissement d'entretien du bâtiment conservatoire.

La participation des familles en 2016 représente 8,4% de ce coût.

L'équilibre du Budget annexe CRR a été obtenu par la **subvention d'équilibre** : elle a été mobilisée à hauteur de 5,6 M€ (calcul basé sur estimations de réalisations à début décembre 2016) contre 6,1 M€ en 2015. En DM 3 2015, il a en effet été décidé de rembourser totalement l'emprunt du budget annexe CRR, contracté dans le cadre de la construction de la Cité des Arts, ce qui avait donné lieu à une majoration à titre exceptionnel de la subvention d'équilibre.

Il n'a pas été nécessaire de mobiliser un emprunt en 2016.

2. Investissement (0,9 M€ en dépenses)

Les dépenses se sont élevées à 273 K€ :

- 151 K€ pour la Cité des Arts : dans le cadre du contentieux avec les entreprises HEFI et SOPREMA sur la construction de la Cité des Arts des titres ont été émis en 2015 pour le remboursement des travaux de reprises générés par les fuites en toiture. Ces sommes ne pourront être réclamées aux entreprises qu'à la suite de l'établissement du décompte général, les titres de 2015 ont été annulés par un mandat en 2016. Ils seront réémis avec le décompte définitif,
- 79 K€ pour l'acquisition d'instruments,
- 43 K€ pour divers travaux de réparation et d'acquisition informatiques, mobiliers et de matériel pour auditorium.

Le **remboursement en capital de la dette** s'est élevé à 635 K€, soit une diminution de 21,3 % par rapport à l'exercice précédent (806 K€). Cette augmentation résulte du vieillissement naturel de la dette.

3. Résultats 2016 du Budget annexe CRR

Investissement 2016	Dépenses réalisées	2 167 036,71
	Recettes réalisées	1 521 853,36
	Total (1)	-645 183,35
	Restes à réaliser 2016 (2)	-23 090,91
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		-668 274,26
Fonctionnement 2016	Dépenses réalisées	5 852 032,55
	Recettes réalisées	6 666 942,81
	Total	814 910,26
RESULTAT TOTAL (excédent après couverture)		146 636,00 €

Le **résultat total 2016 du budget CRR s'élève à 146 K€ après couverture des restes à réaliser 2016**. Le déficit d'investissement (645 183,35 €) est financé par l'excédent de fonctionnement (814 910,26 €) consécutif à la majoration de la subvention d'équilibre pour le financement des investissements.

D/ Le Budget annexe de la Zone du Noret

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET (opérations réelles)				
	CA 2015	Budget 2016	CA 2016	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe Zone du Noret				
Dépenses de fonctionnement :				
Etudes et travaux	39 104	324 165	1 110	-
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	39 104	324 165	1 110	0,3%
Epargne brute	177 561	- 239 575	- 1 110	Non significatif
Total des dépenses de fonctionnement	216 665	84 589	-	0,0%
Recettes de fonctionnement :				
Ventes	182 412	-	-	-
Subvention de prix	34 253	84 589	-	0,0%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	-	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	216 665	84 589	-	0,0%
INVESTISSEMENT du budget annexe Zone du Noret				
Dépenses d'investissement :				
Remboursement d'avance	145 422	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	145 422	-	-	-
Recettes d'investissement :				
Avance du budget principal	-	207 436	-	-
Epargne brute	177 561	- 239 575	- 1 110	Non significatif
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	-	32 139	-	-
Total des recettes d'investissement	177 561	-	1 110	-
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	184 526	324 165	1 110	0,3%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	216 665		-	0,0%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)	32 139		31 029	

En 2016 une seule dépense de contrat d'entretien eau et gaz a été mandatée. Elle a été financée par le résultat de 2015 repris en 2016. Au niveau des aménagements de la zone, il reste une voirie interne à réaliser d'ici à fin 2017. Elle permettra d'optimiser le découpage parcellaire d'un lot donc la taille et les caractéristiques ne permettent pas sa commercialisation.

Il reste actuellement 5 lots à vendre : 3 ont été réservés et d'autres projets d'implantation sont en cours d'étude.

Résultats 2016 du budget annexe Zone du Noret

Investissement 2016	Dépenses réalisées 2016	2 220,00
	Recettes réalisées 2016	33 249,10
	Solde réalisations 2016 (1)	31 029,10
	Restes à réaliser en dépenses	0,00
	Restes à réaliser en recettes	0,00
	Solde Restes à réaliser 2016 (2)	0,00
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		31 029,10
Fonctionnement 2016	Dépenses réalisées 2016	2 220,00
	Recettes réalisées 2016	2 220,00
	Résultat de fonctionnement	0,00
RESULTAT TOTAL (excédent après couverture)		31 029,10 €

Le résultat net 2016 du budget annexe Zone d'activité du Noret s'élève à 31 029,10 €

E/ Le Budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul

BUDGET ANNEXE Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul (opérations réelles)				
	CA 2015	Budget 2016	CA 2016	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe Portes de Vesoul				
Dépenses de fonctionnement :				
Etudes et travaux	1 395	59 110	80	0,1%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	1 395	59 110	80	0,1%
Epargne brute	300 720	- 59 110	80	Non significatif
Total des dépenses de fonctionnement	302 115	-	-	-
Recettes de fonctionnement :				
Ventes	302 115	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	302 115	-	-	-
INVESTISSEMENT du budget annexe Portes de Vesoul				
Dépenses d'investissement :				
Remboursement d'avance au budget principal	300 720	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	300 720	-	-	-
Recettes d'investissement :				
Avance du budget principal	-	59 110	80	0,1%
Epargne brute	300 720	- 59 110	80	Non significatif
Total des recettes d'investissement	300 720	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	302 115	59 110	80	0,1%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	302 115	-	-	0,0%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)	-	-	-	-

En 2016, seule une facture d'eau a été payée à hauteur de 80,26 €. Aucun travaux ni aucune vente n'a été constaté. Les dépenses ont été financées par une avance remboursable du budget principal.

Résultats 2016 du Budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul

Investissement 2016	Dépenses réalisées 2016	80,26
	Recettes réalisées 2016	80,26
	Solde réalisations 2016 (1)	0,00
	Restes à réaliser en dépenses	0,00
	Restes à réaliser en recettes	0,00
	Solde Restes à réaliser 2016 (2)	0,00
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		0,00
Fonctionnement 2016	Dépenses réalisées 2016	80,26
	Recettes réalisées 2016	80,26
	Résultat de fonctionnement	0,00
RESULTAT TOTAL (excédent après couverture)		0,00 €

Le résultat net 2016 du budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul est donc de 0 €.

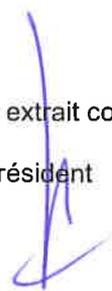
Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- à l'unanimité, le Conseil de Communauté élit Monsieur Gabriel BAULIEU comme Président de séance,
- Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB se retire et ne prend pas part au vote.

A la majorité, 2 contre et 10 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le compte administratif 2016 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, CRR, Zone du Noret et Aménagement des Portes de Vesoul.

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à la majorité :

Pour : 102

Contre : 2

Abstentions : 10

Ne prennent pas part au vote : 1

Préfecture du Doubs

Reçu le - 4 JUN. 2017



Contrôle de légalité

Préfecture du Doubs

Annexe 1 : Présentation par Commission du CA 2016

COMMISSION 1 : FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, COMMUNICATION ET AIDE AUX COMMUNES

Commission I Administration générale				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	42 514 262 €	1 353 457 €	6 779 589 €	636 884 €
Budget 2016	43 689 777 €	2 880 904 €	5 930 840 €	1 211 616 €
% de réalisation	97%	47%	114%	53%
Total	43 867 719 €		7 416 474 €	
% de réalisation	94%		104%	

Les dépenses

Les dépenses des TIC réalisées en 2016 s'inscrivent dans le schéma directeur informatique. Il faut distinguer les dépenses :

- du Grand Besançon : 92 K€ d'investissement qui comprennent 44 K€ de renouvellement de matériel (ordinateurs, écrans, téléphones), 48 K€ de logiciels et prestations (extranet élus, logiciel urbanisme pour ADS, numérisation des PLU) - et 154 K€ de fonctionnement correspondant à la maintenance des logiciels et aux frais de télécommunications principalement ;
- des dépenses communes aux trois collectivités (CAGB/ Ville de Besançon et CCAS) qui font l'objet de refacturation : 1 073 K€ d'investissement dont 558 K€ de licences et logiciels communs (logiciel document unique, étude schéma directeur informatique, licences, AMO logiciels RH, dématérialisation...), 515 K€ de matériels communs (renouvellement de l'infrastructure technique système-réseaux, évolution des installations téléphoniques, matériels bureautiques et téléphoniques de remplacement, bornes wifi...) et 950 K€ de fonctionnement (maintenance de logiciels et matériels, location des baies au Datacenter essentiellement).

Ces dépenses font l'objet d'une refacturation au travers du calcul d'une subvention d'équipement versée par la Ville et le CCAS selon la clé de répartition retenue dans la convention de mutualisation. La subvention d'équipement reçue en 2016 s'élève à 637 K€.

Les charges de communication se sont élevées en 2016 à 855 K€.

Parmi ces dépenses figurent :

- la conception, l'impression et la diffusion du magazine pour 199 K€ (en net 128 K€), la production de documents de communication institutionnelle tels que le rapport d'activité le nuancier des compétences de l'Agglomération ou bien encore la carte de vœux (papier et numérique). Ces documents permettent d'expliciter les domaines d'action et les projets du Grand Besançon auprès de publics plus ou moins spécialisés. 34 K€ (si on considère la ligne impression) ont été consacrés à ces publications,
 - des achats d'espaces presse et des prestations en lien avec les relations presse pour un montant de 68 K€,
 - évènementiel - Grand Besançon en fête : 147 K€
 - les prestations audiovisuelles permettant la réalisation des reportages vidéos, parmi lesquels les films retraçant le bilan des structures associées, projetés lors du Conseil de communauté de septembre, pour un montant de 21 K€,
 - l'acquisition d'objets promotionnels véhiculant les couleurs de l'agglomération auprès des publics des communes et associations du territoire, grâce à un budget de 15 K€.
 - l'organisation du salon livres dans la boucle : 288 K€

Les dépenses de fonctionnement courantes s'élèvent à 2,2 M€.

Elles concernent notamment :

- les locations immobilières et charges locatives et de copropriété (999 K€ en 2015 contre 990 K€ en 2014). Le coût des locations 2015 s'élève à 674 K€ et celui des charges locatives et de copropriété à 325 K€. Le coût des locations est stable par rapport au CA 2014 (+9 K€) alors que les charges locatives augmentent de 13 K€,
- les taxes foncières s'élèvent à 17 K€ en 2015 contre 107 K€ en 2014,
- les frais d'affranchissement (67 K€) et de télécommunication (53 K€),
- la consommation de carburant pour l'année 2015 pour 25 K€,
- l'achat de petits équipements, fournitures administratives et vêtements de travail représente 39 K€. La maintenance des équipements s'élève à 68 K€,
- les frais de réception pour l'année 2015 s'élèvent à 81 K€,
- les honoraires d'avocats représentent 36 K€,
- les cotisations d'assurance sont de 49 K€ pour l'année 2015,
- les frais de reprographie représentent 23 K€.

Gestion du CET des Andiers : les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 37 K€. Le poste de dépenses le plus conséquent est celui des prestations en suivi technique du site (régalage). Les recettes sont mentionnées ci-après.

Plan et Informations géographiques : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 K€ en 2015. Elles correspondent pour l'essentiel à la maintenance du tachéomètre (instrument de topométrie destiné au levé de plans).

En investissement, des levés de plans ont été effectués pour un montant de 19 K€ et des acquisitions de matériels pour 31 K€.

Les dépenses du Parc automobile et logistique :

Il faut distinguer:

- les dépenses du Grand Besançon : 50 K€ d'investissement, 22 K€ de renouvellement de mobilier, 28 K€ de renouvellement de VL et 63 K€ de fonctionnement (réceptions).
- les dépenses communes aux trois collectivités (CAGB/ Ville de Besançon et CCAS) qui font l'objet de refacturation : 22 K€ d'investissement de matériels communs et 2401 K€ de fonctionnement (activités de parc auto, logistique, nettoyage, fournitures administratives, traiteurs).

Ces dépenses font l'objet d'une refacturation versée par la Ville et le CCAS selon la clé de répartition retenue dans la convention de mutualisation.

Les recettes

Le budget principal a refacturé un montant global de 637 K€ aux Budgets annexes Transports (277 K€), CRR (188 K€) et Déchets (172 K€) en compensation des prestations des services centraux, intégrant les charges salariales des agents mis à disposition.

La facturation des apports de matériaux déposés par les entreprises au CET des Andiers est de 77 K€ pour l'année 2015.

La facturation des services communs (matériels et logiciels) a été perçue de la Ville et du CCAS pour un montant global de 334 K€.

Les recettes d'adhésion des communes à l'opération Ordiclasse : Les contributions des communes sont de 51K€ en 2016. Elles correspondent au remboursement à la CAGB de frais de prestation de maintenance du matériel qui incombent aux communes.

39 K€ de recette d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre auprès du Syndicat Mixte Lumière.

La facturation des services communs du PAL a été perçue de la Ville et du CCAS pour un montant global de 173 K€ en fonctionnement.

COMMISSION 2 : MOBILITES

MOBILITES (BUDGET PRINCIPAL)

Commission 2				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
		1 040 542 €	655 410 €	0 €
Budget 2016	1 059 173 €	1 302 872 €	0 €	0 €
% de réalisation	98%	50%	-	-
Total	1 695 951 €		100 €	
% de réalisation	72%		-	

Les dépenses

Réalisation d'itinéraires cyclables pour un montant de 67 540 €, avec notamment les études de la piste cyclable « Prés de Vaux-Chalezeule et les travaux de réalisation de la piste cyclable reliant le giratoire de Pirey à l'entrée de la commune d'école-Valentin.

Le CA 2016 d'un montant de 21 729 € pour **l'aménagement de l'Entrée Est** se décompose de la manière suivante :

- 3 269 € ont été consacrés aux règlements d'acquisitions foncières et notamment celles concernant les SCI Le Palente - Ibiza - Farel ;
- 18 450 € ont permis de régler des travaux de signalisation horizontale et verticale ainsi que des honoraires de maîtrise d'œuvre.

Le Grand Besançon a également contribué à **l'entretien et aux réparations des voiries d'intérêt communautaire** pour 783 000 €.

COMMISSION 3 : ECONOMIE, EMPLOI-INSERTION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE (BUDGET PRINCIPAL)

Commission 3				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
		3 759 995 €	11 095 654 €	612 132 €
Budget 2016	4 120 309 €	13 145 102 €	536 125 €	818 027 €
% de réalisation	91%	84%	114%	62%
Total	14 855 650 €		1 119 332 €	
% de réalisation	86%		83%	

En termes d'aménagement de Zones d'activités économiques, le Grand Besançon poursuit son action sur les opérations suivantes :

- Témis (CAGB contributeur principal du SMPSI – ZAC concédée à la sedD) : 4,9 M€ de rachat de voiries, 328 K€ d'avances remboursables et 46 K€ de subvention de réseaux à la Ville de Besançon,
- Témis Santé – Hauts du Chazal (co-concession CAGB-Ville de Besançon confiée à la sedD) : 1,1 M€ de participation d'équilibre et 612 K€ de subvention au réseau de chaleur versée à la Ville de Besançon,
- SMAIBO : la CAGB est le contributeur principal du syndicat mixte aux côtés du Conseil départemental du Doubs. Une participation de 400 K€ a été versée afin de poursuivre l'aménagement des parcs de Pouilley-les-Vignes, de l'Echange et d'engager les acquisitions foncières de la zone Besançon-François,
- Parc Nouvelle Ere (ZAC TGV des Auxons) : 229 997 € en investissement représentant la participation à la concession confiée à la SedD,
- ZAC des Marnières : l'apport à la concession Territoire 25 est de 660 K€. En investissement également, Les acquisitions s'élèvent à 330 K€ et les démolitions (bâtiment « Mareschal ») à 127 K€,

- les acquisitions foncières concernent la future zone de Marchaux-Chaufontaine pour un montant de 204 466 €, Les Andiers 29 794 € et Portes de Vesoul 270 425 €. Ces trois acquisitions correspondent à des rétrocessions de l'Etablissement Public Foncier.

Un marché destiné à l'accompagnement pour le transfert des zones d'activités au Grand Besançon rendu obligatoire par la Loi NOTRe, a été conclu avec FCL (pour un montant de 140 832 €).

Une contribution de 210 K€ est versée en investissement au SM Lumière dans le but notamment de poursuivre le fibrage des parcs d'activité et d'améliorer ainsi la connexion des entreprises locales à une offre Très Haut Débit à des tarifs attractifs.

Au titre de **participations au capital** de sociétés, le Grand Besançon a participé à l'augmentation du capital d'AKTYA (SEM patrimoniale) en transformant la part 2016 de son apport en compte courant d'associés pour un montant de 470 000 €. Parallèlement, il a acquis les deux-tiers des parts du capital détenu dans cette SEM par le Conseil Départemental du Doubs pour un montant de 1 217 708 €, suite au retrait partiel de ce dernier après application de la loi NOTRe.

La participation au capital de la SPL Territoire 25 pour 2016 est de 45 855 €.

Le versement de subventions dans le cadre du Fonds d'Intervention pour l'Economie volet investissement pour les aides à l'implantation sur le territoire (aménagement/construction de locaux d'activités) s'est élevé à 93 033 €. Le montant des engagements qui trouveront leur aboutissement dans les deux ans à venir est estimé à 300 549 €.

A noter que le volet fonctionnement (aide à la location) pour le Fonds d'Intervention Economique s'est élevé à 168 488 €.

La participation au SMPSI s'est élevée en fonctionnement à 94 811 €.

Les autres subventions de fonctionnement concernent le soutien à la recherche et à l'innovation pour un montant de 345 175€ avec BPI France (200 000€) qui permet le financement et l'expertise de projets d'innovation portés par les entreprises et les unités de recherche (Université et CHRU). Ce soutien financier intervient sur l'aide à la faisabilité de l'innovation, l'aide au développement technologique... Les autres subventions concernent principalement le Pôle Véhicule du Futur et le Pôle des Microtechniques, l'incubateur, l'adhésion à la Cancéropôle Grand Est, le solde du soutien aux projets LUX (Université) et CON PRO MI (ENSMM).

Les autres axes des soutiens financiers concernent l'entrepreneuriat et les subventions aux Très Petites Entreprises (TPE) notamment les structures d'accompagnement à la création d'activités pour un montant de 62 000 €.

Ces actions d'appui aux entrepreneurs et créateurs d'entreprises se traduisent également par le financement de la DSP pour les pépinières et hôtels d'entreprises de Palente et de TEMIS (pour un montant total de 342 000€) et enfin par le financement à hauteur de 104 826 € du service émergence et des locaux d'implantation du service ZFU. Ce service est actuellement hébergé au « fabrique du 10 » rue Picasso.

Parallèlement au soutien à la création d'entreprises, la Direction de l'Economie a mené des actions de prospection et de promotion (notamment en participant à différents salons emblématiques tels que le MIPIM à Cannes le SIMI à Paris). Ces actions ont permis la concrétisation de 29 projets en 2016 ainsi que l'obtention de la labellisation « FRENCH TECH ». Par ailleurs, la réservation des espaces publicitaires et éditoriaux auprès du Journal « Les ECHOS » pour la promotion des Journées Granvelle a été intégré aux dépenses de l'exercice 2016 (70 200 €).

Le marché d'accompagnement en matière de communication se poursuit avec la Société AUGE (22 320 €). Un dossier a été également passé avec ALCIMED pour la labellisation du dossier FRENCH TECH.

Les subventions versées au titre de la compétence Enseignement Supérieur s'élèvent à 317 594 € et concernent les soutiens apportés à l'ENSMM et à l'Université pour des bourses doctorantes ou des contrats doctoraux et différentes actions de l'université (université ouverte, guides étudiants), la cotisation à l'AVUF, le soutien à l'ISBA (40 000 €).

Les dépenses relatives à la compétence de l'Emploi-Insertion se déclinent suivant deux axes : le soutien direct (INTERMED, REUSSITE EMPLOI) et les actions du contrat de ville (390 000 €).

Ce soutien financier direct à l'emploi trouve son prolongement dans le cofinancement de la Mission locale (181 016 € au titre du fonctionnement et 122 896 € au titre des loyers).

Les recettes

La participation de la SedD au titre du MIPIM et du SIMI pour 2016 s'est élevée à 20 500 €. Il a été perçu une recette de 40 000 € correspondant à un remboursement de la part de la CCI pour une action qui n'a pu être menée (Proluxury) et pour laquelle une convention avait été conclue.

Les autres recettes proviennent de la redevance DSP et des loyers pour les deux Pépinières Palente (183 685 €) et de la Maison des Microtechniques (304 382 €).

Les dividendes de la SedD et Aktya s'élèvent à 10 509 € (deux exercices).

En investissement une recette provient du remboursement d'une partie de l'avance consentie à la Société GEMDOUBS (Papeterie de Novillars) pour 37 200 €.

COMMISSION 4 : DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Grand Besançon développe sa politique dans le domaine de l'énergie et du climat à la fois par des opérations matérielles et par des actions immatérielles qui visent à modifier les pratiques des autres acteurs (éducation à l'environnement, groupement d'entreprises...).

Commission 4				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	485 351 €	301 739 €	237 263 €	311 302 €
Budget 2016	767 050 €	946 998 €	431 610 €	311 302 €
% de réalisation	63%	32%	55%	100%
Total	787 091 €		548 566 €	
% de réalisation	46%		74%	

Les dépenses

Investissement :

Les dépenses d'investissement concernent des fonds de concours et l'AP Pépinière maraîchère.

Dans le cadre du plan climat, en investissement 20 K€ ont permis l'achat de caméras thermiques pour et le versement de solde au titre du fonds « Isolation et énergie pour les communes » (15 K€).

Sur le « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » TEPCV, deux marchés ont été lancés pour un montant de 17 K€ sur une mission d'ingénierie, optimisation énergétique et une étude sur l'électricité photovoltaïque en autoconsommation dans les bâtiments.

Dans le cadre, d'une part du fonds « Centres de Village », douze nouveaux projets ont été subventionnés en 2016 pour un montant total de 239 K€. 149 K€ ont été versés aux communes, en soutien de leurs projets d'amélioration, de rénovation ou de sécurisation de leurs centres de village et patrimoine. Sept dossiers sont reportés en 2017. D'autre part pour le fonds « Isolation et énergie pour les communes » : douze projets ont été lancés en 2016 pour un montant de 71 K€. Les réalisations 2016 s'élèvent à 52 K€ et correspondent aux versements d'acomptes et soldes de onze dossiers.

Enfin, la réalisation des travaux d'aménagement pour la pépinière d'activités maraîchères s'est poursuivie en 2016 pour un montant de 48 K€ : réalisation du bâtiment, empierrement du chemin d'accès aux serres, plantation de haies, mise en place d'un bac métallique sous la laveuse à légumes et paiement des dernières factures (maître d'œuvre, irrigation ...).

Fonctionnement :

33 K€ ont permis de financer la gestion de la pépinière (2015) : hébergement juridique de l'activité des maraichers en test et l'accompagnement à la gestion d'entreprise (Coopilote), d'une part, la gestion du site et l'accompagnement technique agricole des maraichers en test (Jardins de Cocagne), d'autre part. 7 K€ correspondent au paiement des taxes : archéologique, aménagement et foncière.

130 K€ ont été mandatés au titre du Plan Climat Energie Territorial. Ces crédits correspondent à

- la réalisation des actions de Transition énergétique, notamment en entreprises avec la réalisation d'un colloque « tous acteurs sur un territoire pour la croissance verte » et de rendez-vous de la transition,
- des marchés « Diagnostic Eclairage Public dans les communes » (Noctabene), et la première partie de l'étude « potentiel géothermique » des communes du Grand Besançon (B.R.G.M.),
- la « labellisation Cit'ergie »,
- des interventions dans une journée de formation sur le changement de comportement,
- La location de l'exposition Symbiome « visons, entre menaces et espoirs »
- Mise en œuvre de TEPOS action n° 1 versement à la Communauté de Communes de Vaïtes Aigremonts
- Le lancement de la mission d'évaluation des potentiels d'économie d'énergie et de production d'énergies à partir de ressources renouvelables locales.

Dans le cadre du programme « Biodiversité », 30 K€ a été attribuée au Conservatoire Botanique de FC (6 K€ solde subvention 2015 et 24 K € en acompte 2016) pour la réalisation de relevés entomologiques et la réalisation d'un atlas de la biodiversité. De plus 39 K€ ont été consacrés à la réalisation du plan de désherbage des communes « Diagnostic des pratiques et plan de gestion des espaces publics », également 28 K€ pour l'étude de préfiguration de la compétence : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations « GEMAPI ».

L'opération « Fleurissement 2016 » a mobilisé 5 638 €. Par ailleurs, le Grand Besançon est adhérent aux associations Energie Cités, Conservatoire Botanique, Terres en Ville, Plateforme Franc-Comtoise et Association des communes forestières pour 5 625 €.

Dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air, 19 K€ de subventions ont été versées à ATMO Franche-Comté.

LES RECETTES

La Région Franche-Comté a participé à la pépinière d'activités maraîchères à hauteur de 30 K€, le Département à hauteur de 81 K€.

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, le Grand Besançon a perçu 8 260 € de participations de la Région (Zone de développement Eolien).

Au titre du Conseil en Energie Partagée, des participations ont été reçues à hauteur de 18 296 € par l'ADEME, le FEDER et des communes.

La redevance d'ONF Energie au titre de la plateforme bois s'est élevée à 11 569 €.

L'ATMO Franche-Comté a versé 91 790 € correspondant au remboursement de personnel mis à disposition.

COMMISSION 5 : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET GENS DU VOYAGE

Concernant le volet habitat, 2016 marque la troisième année de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH). Outil de programmation de notre politique communautaire en matière d'habitat, le PLH a pour objectif de répondre aux besoins des habitants en termes de logement et d'hébergement, en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre entre les communes de l'agglomération. Il s'articule autour de six grands enjeux : favoriser l'amélioration énergétique des parcs de logements (publics et privés), développer une mixité de peuplement, lutter contre l'évasion résidentielle et l'étalement urbain, accompagner le vieillissement de la population et répondre aux besoins des populations spécifiques (jeunes, étudiants, personnes handicapées et gens du voyage).

HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE

Commission 5 Habitat, Politique de la Ville				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	397 826 €	3 245 639 €	5 063 €	436 432 €
Budget 2016	462 504 €	4 641 544 €	5 062 €	600 000 €
% de réalisation	86%	70%	100%	73%
Total	3 643 464 €		441 495 €	
% de réalisation	71%		73%	

HABITAT

Les dépenses

Parc public

Les dépenses d'investissement en faveur du parc public sont principalement destinées à soutenir la construction de logements locatifs publics. Ces dépenses comprennent les subventions octroyées par le Grand Besançon au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat, soit 406 000€ versés en 2016, ainsi que les aides sur fonds propres accordées directement par le Grand Besançon dans le cadre de sa politique locale de l'habitat, soit près d'1,9M€ versés en 2016, pour des opérations de construction dans le cadre du droit commun ou dans le cadre des programmes de rénovation urbaine.

A ces dépenses d'investissement viennent s'ajouter les aides destinées au soutien de la réhabilitation du parc public à hauteur d'environ 200K€ en 2016.

Parc privé

Les dépenses d'investissement sont principalement consacrées à la politique d'amélioration des logements du parc privé à destination des propriétaires occupants et bailleurs pour un montant total de 579 696 € versés en 2016.

S'ajoutent à ces dépenses d'investissement les aides destinées aux primo-accédants éligibles au programme d'aide à l'accession du Grand Besançon pour un montant de 10 000 €.

Les dépenses de fonctionnement 2016 sont en grande partie affectées à la politique en construction relative à la rénovation des copropriétés. Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dédié aux copropriétés du Grand Besançon a été initié fin 2015. 62 994 € ont été mandatés en 2016 dans le cadre de ce marché (réalisation de la phase 1 : état des lieux du parc de copropriétés grand bisontin). 20 250 € ont par ailleurs permis le financement des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage liés à la constitution et au suivi des dossiers de demande de subventions déposés par des propriétaires occupants ou bailleurs à l'Agence nationale de l'Habitat et au Grand Besançon.

Ce sont enfin près de 25 000€ qui ont été employés au financement de l'animation de notre programme d'aide à l'accession à la propriété (participation ADIL 25 pour l'année 2016) et d'engagements souscrits auprès du Département du Doubs dans le cadre du programme de soutien à la production de logements locatifs très sociaux (LCTS) et du programme d'intérêt général « résorption de l'habitat indigne ».

Les recettes

En investissement, au titre de la délégation des aides à la pierre, le Grand Besançon a bénéficié d'un versement de l'Etat à hauteur de 426 800€ qui vient équilibrer les dépenses en la matière.

En fonctionnement, un peu plus de 5 k€ de recettes ont été perçus en 2016 dans le cadre de la convention de financement avec la Région qui s'est engagée à apporter une aide financière à hauteur de 33 750 € (au global) pour la réalisation du programme d'intervention mis en place par la CAGB relatif à la rénovation des copropriétés du Grand Besançon.

POLITIQUE DE LA VILLE

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement mandatées pour 2016 relèvent pour 251 580 € de subventions aux associations et établissements publics intervenant dans les quartiers prioritaires du contrat de Ville du Grand Besançon. Ces sommes ont permis d'accompagner, en partenariat avec différentes délégations du Grand Besançon et de la Ville de Besançon, 94 structures et 172 projets, ventilés en 13 thématiques.

Les dépenses d'investissement d'un montant de 74 100 € sont relatives au protocole de préfiguration signé avec l'ANRU pour les quartiers de Planoise et Grette. Ce montant de 74 100 € concerne une maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale destinée à accompagner le relogement des habitants de la Cité Brulard.

GENS DU VOYAGE

Ce volet consiste pour le Grand Besançon en l'exercice de sa compétence « réalisation, aménagement et gestion des aires d'accueil et de passages dédiées au stationnement des gens du voyage ».

L'année 2016 a été marquée par le lancement en février du nouveau marché de prestation de service relatif à la gestion des aires existantes. La gestion est donc désormais confiée à la société SG2A L'HACIENDA. Egalement, les efforts ont été portés sur la poursuite des actions permettant de répondre aux objectifs prescrits par le Schéma départemental pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage du Doubs (2013-2018). L'objectif en 2016 était de définir une nouvelle solution d'accueil pour les grands rassemblements estivaux des gens du voyage. Une prospective foncière a été organisée avec les services de l'Audab, de la Chambre d'agriculture et de la Safer.

Commission 5 Gens du Voyage				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	392 593 €	102 941 €	40 791 €	7 725 €
Budget 2016	416 500 €	220 972 €	85 500 €	49 000 €
0	94%	47%	48%	16%
Total	495 533 €		48 516 €	
% de réalisation	78%		36%	

Les dépenses

En fonctionnement, la majeure partie des dépenses (325 518 €) a été consacrée à la rémunération du prestataire (SG2A L'HACIENDA) qui assure pour le Grand Besançon la gestion administrative, technique et financière des aires d'accueil (La Malcombe, Pirey et Saône) ainsi que celle de l'aire de grands passages de Thise.

Depuis 2012, le Grand Besançon intervient en soutien des communes de l'agglomération confrontées à des stationnements irréguliers de caravanes. Au total en 2016, plus de 56 K€ ont été mobilisés pour traiter les conséquences en termes de salubrité de ces occupations irrégulières (mise à disposition de bennes et nettoyages de sites).

Au regard de la sédentarisation accrue des usagers de ses aires d'accueil et des bénéfices indéniables d'un accompagnement social de ces familles, le Grand Besançon continue de soutenir les associations œuvrant auprès des gens du voyage en finançant des actions de scolarisation (4 000 €) et d'accompagnement social (4 000 €).

En matière d'investissement, le Grand Besançon, en qualité de propriétaire des aires d'accueil et de grands passages, est tenu d'assumer les travaux de grosses réparations, de mise aux normes ou amélioration.

En 2016, ce sont près de 45 K€ qui ont été affectés au financement de travaux de réparation et d'amélioration des équipements des aires d'accueil (changement des pompes de relevage sur l'aire de la Malcombe), ainsi qu'à la prise en charge des dégradations lourdes sur les équipements et des actions de sécurisation (remise aux normes complète des installations électriques, fourniture et pose de verrous magnétiques sur les portes des locaux techniques).

En 2016, dans le cadre de la réalisation du premier terrain familial à Besançon, le Grand Besançon a fait l'acquisition du foncier cédé par la Ville de Besançon à hauteur de 39 845 €. Le permis d'aménager a été délivré en août 2016. Le budget dédié à la construction de ce projet est donc reporté en 2017.

Les recettes

En matière de fonctionnement, les redevances d'occupation des aires versées par les usagers s'élèvent à près de 40 800 €.

COMMISSION 6 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET COOPERATIONS

Commission 6				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	870 358 €	23 457 €	232 514 €	0 €
Budget 2016	1 181 920 €	350 612 €	242 707 €	0 €
% de réalisation	74%	7%	96%	-
Total	893 815 €		232 514 €	
% de réalisation	58%		96%	

En matière de prospective, plusieurs études ont été réalisées en 2016.

Des études et des missions intégrées au programme de travail de l'AudaB : réflexion sur un schéma d'aménagement à l'échelle de l'agglomération, accompagnement au projet stratégique pour le pôle métropolitain Centre Franche-Comté, accompagnement des réflexions sur le PLUi, mise en œuvre et suivi du PDU et du PLH. La participation du Grand Besançon à l'AudaB s'est élevée à 403 K€.

D'autres études ont été réalisées auprès de prestataires extérieurs sur plusieurs sujets, notamment les impacts économiques sur les approvisionnements à l'échelle de la CAGB et du pôle métropolitain Centre Franche-Comté, la réflexion sur de nouveaux réseaux en matière de Smart City.

Le SCoT a poursuivi l'assistance aux communes dans l'élaboration et la révision de leur document d'urbanisme. L'année 2016 s'est également concentrée sur les études en matière de mode d'occupation des sols et de diagnostic en matière de Trame Verte et Bleue. Le Grand Besançon a versé au SCoT une participation de 325 K€.

Les dépenses 2016 (27 370 €) en matière de coopération correspondent au versement de la cotisation de la CAGB au Pôle métropolitain Centre Franche-Comté. En 2016, le pôle métropolitain Centre Franche-Comté est devenu autorité urbaine en charge du volet urbain FEDER 2014-2020 qui attribue près de 14 M€ sur la période aux projets urbains des 5 intercommunalités membres (Besançon, Dole, Pontarlier, Lons-le-Saulnier et Vesoul).

L'année 2016 est l'année du renouvellement du Conseil de Développement Participatif. Les membres ont essentiellement travaillé sur l'organisation de l'instance ainsi que sur la programmation et la planification sur 3 ans des sujets de réflexions. Les premiers travaux engagés sont la participation à l'élaboration du projet scientifique du Musée des Maisons Comtoises, des travaux de réflexions sur l'accessibilité et le handicap, l'économie circulaire, la jeunesse.

Cette montée en puissance des travaux du CDP se concrétisera sur les années 2017 et 2018 par la livraison des premières contributions.

En 2016, le Grand Besançon a été contributeur à hauteur de 9 425 € du syndicat mixte d'étude visant le développement du secteur autour de la Gare BFC TGV. Ce syndicat suit les travaux réalisés dans le cadre du projet de territoire et les différentes études en matière de développement économique et touristique.

En matière d'intervention foncière, le Grand Besançon a cotisé 20 000 € auprès de l'agence foncière et de l'ADEF et a contribué à hauteur de 20820 € en matière de portage foncier auprès de l'EPF (Etablissement Public Foncier).

L'étude sur l'opportunité de développer des industries culturelles et créatives a été poursuivie mais les principaux investissements et dépenses de fonctionnement ont été repoussés à partir de l'année 2017.

Les premières dépenses en investissement et en fonctionnement ont été réalisées pour le Fablab qui ouvrira à Planoise au premier semestre 2017.

COMMISSION 7 : CULTURE, TOURISME, SPORT ET AMENAGEMENT NUMERIQUE
(BUDGET PRINCIPAL)

Commission 7				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
		1 136 382 €	143 715 €	51 615 €
Budget 2016	1 255 730 €	675 582 €	45 000 €	64 903 €
% de réalisation	90%	21%	115%	78%
Total	1 280 098 €		102 253 €	
% de réalisation	66%		93%	

LES DEPENSES

Le Grand Besançon a poursuivi en 2016 son action visant à améliorer l'accueil et à développer l'offre d'activités touristiques.

Les dépenses d'investissement pour la fin des travaux : réhabilitation du bâtiment d'accueil de la halte fluviale de Deluz à destination des plaisanciers et des cyclotouristes se sont élevées à 54 K€ HT.

Le fonctionnement du port d'agglomération constitué de ses trois haltes (haltes du Moulin St Paul et de la Cité des Arts à Besançon, et halte de Deluz) a été assuré par Solidarité Doubs Handicap via les marchés publics en cours (110 K€/an).

Le Grand Besançon a assuré quant à lui les missions d'entretien, de sécurisation et de réparation concernant le port d'agglomération (investissement et fonctionnement), d'achat et de vente de carburant dans le cadre du budget prévu (56 K€/an).

La CAGB a aménagé le secteur Vallée du Doubs Sud (15 K€) et assuré l'entretien pour la signalétique et le balisage des circuits pédestres et VTT du secteur Plateau, et développé des outils de communication pour le secteur Vallée Doubs Sud (17 K€).

Concernant le soutien apporté aux grands sites, équipements touristiques, le Grand Besançon a :

- contribué en tant que membre du Syndicat Mixte au financement du Musée de Maisons Comtoises de Nancray (31 K€ en investissement et 340 K€ en fonctionnement),
- versé un fonds de concours en fonctionnement à la ville pour l'équipement de la Citadelle (50 K€ en fonctionnement),
- renouvelé ses adhésions au réseau Vauban (5 750 €).

Par ailleurs, le Grand Besançon a poursuivi son soutien aux organes de promotion touristique dans leurs actions de promotion des atouts de notre territoire :

- Office de Tourisme et des Congrès de Besançon : subvention de 75 K€
- Comité Départemental du Tourisme : cotisations de 750 € + 420 € (accueil vélo),
- Comité Régional du Tourisme : adhésion au collectif itinérance du CRT (5K€).

Enfin, le Grand Besançon a contribué via ses soutiens ou actions en propre à dynamiser l'offre d'enseignement musical sur le territoire et l'animation culturelle et sportives

Le Grand Besançon a soutenu l'enseignement musical sur son territoire via :

- des actions de mise en réseau et son fonds d'aide aux écoles de musique (212 K€).
- des subventions à l'association du Bastion (10 K€) et à la RAP Rodia (23 K€) pour le dispositif d'enseignement des musiques actuelles.

Le Grand Besançon a soutenu les manifestations développées par les associations ou communes tout au long de l'année via son fonds d'aide aux manifestations culturelles, sportives, touristiques et patrimoniales (104 K€) et organisé en propre les concerts « Mardi des Rives » (39 K€)

Le Grand Besançon a soutenu 7 clubs sportifs de haut niveau pour un montant total de 90 K€

Un soutien a été accordé pour des projets d'équipements culturels et touristiques le long de l'axe eurovélo 6 :

- La commune de Chalezeule pour l'œuvre d'art : 3 K€
- La commune de Vaire le Petit pour la réhabilitation de la tuilerie : 12 K€

LES RECETTES

- Pour les travaux du bâtiment d'accueil de Deluz, le Grand Besançon a encaissé de la Région une subvention de 16 671 € et du Département une subvention de 37 967 €.
- les recettes encaissées auprès des plaisanciers (nuitées, eau, électricité, carburant) sur les 3 haltes du port d'agglomération s'élèvent à 50 K€.
- Et le versement d'une subvention de la Fédération de Cyclisme de 896 € pour l'entretien des sentiers pédestres.

Annexe 2 : Présentation par chapitres budgétaires du CA 2016

BUDGET PRINCIPAL						
Fonctionnement			Investissement			
		Chapitre	CA 2016			
				Chapitre	CA 2016	
Dépense s	opérations réelles	011 Charges générales	10 673 718,44 €	opérations réelles	16 Remboursement capital *	868 627,10 €
		012 Charges de personnel	26 740 336,46 €		20 Immobilisations incorporelles	687 960,42 €
		014 Atténuation de produits	12 031 087,73 €		204 Subventions d'équipement versées	7 010 325,92 €
		65 Autres charges de gestion courante	30 198 760,37 €		21 Immobilisations corporelles	8 824 229,81 €
		66 Charges financières	571 158,10 €		23 Immobilisation en cours	657 985,24 €
		67 Charges exceptionnelles	78 476,54 €		26 Participations et créances rattachées à des participations	1 733 562,93 €
						27 Autres immobilisations financières
		Total opérations réelles	80 291 537,64 €		Total opérations réelles	17 782 771,58 €
		opérations d'ordre			opérations d'ordre	
		042 Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	9 653 982,06 €		040 Opération d'ordre de transfert entre section	8 953 138,12 €
	Total opérations d'ordre	9 653 982,06 €		041 Opérations patrimoniales	646 993,97 €	
	TOTAL	89 945 519,70 €		Total opérations d'ordre	9 600 132,09 €	
				TOTAL	27 382 903,77 €	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	6 987 758,33 €	opérations réelles	10 Dotations Fonds divers Reserves	5 923 458,87 €
		73 Impôts et taxes	88 302 618,54 €		13 Subventions d'investissement reçues	1 425 667,04 €
		74 Dotations, subventions et participations	21 409 122,40 €		16 Recours à l'emprunt *	422 946,43 €
		75 Produits de gestion courante	578 810,25 €		204 Subventions d'équipement versées	9 590,00 €
		76 Produits financiers	10 509,81 €		23 Immobilisation en cours	37 299,95 €
		77 Produits exceptionnels	84 931,48 €		27 Autres immobilisations financières	469 999,83 €
		013 Atténuations de charges	128 760,81 €			
		Total opérations réelles	97 498 311,60 €		Total opérations réelles	8 288 960,12 €
		opérations d'ordre			opérations d'ordre	
		042 Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	8 953 138,12 €		040 Opérations d'ordre de transfert entre section	9 653 982,06 €
	Total opérations d'ordre	8 953 138,12 €		041 Opérations patrimoniales	646 993,97 €	
	TOTAL	106 451 449,72 €		Total opérations d'ordre	10 300 976,03 €	
				TOTAL	18 589 936,16 €	

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Fonctionnement			Investissement			
		Chapitre	CA 2016			
				Chapitre	CA 2016	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	30 440 144,10 €	opérations réelles	20 Immobilisations incorporelles	470 451,05 €
		012 Charges de personnel	895 599,99 €		21 Immobilisations corporelles	5 436 546,90 €
		65 Autres charges de gestion courante	7 125,10 €		23 Immobilisations en cours	13 171 733,59 €
		66 Charges financières	2 947 254,23 €		16 Remboursement de l'emprunt	5 833 454,41 €
		67 Charges exceptionnelles	44 256,92 €			
		014 Atténuations de produits	133 881,53 €			
			Total opérations réelles		34 468 261,87 €	
		opérations d'ordre			opérations d'ordre	
		042 Opérations d'ordre de transfert entre section	4 055 903,87 €		040 Opérations d'ordre de transfert entre section	203 687,00 €
		Total opérations d'ordre	4 055 903,87 €		041 Opérations patrimoniales	29 886 589,62 €
	TOTAL	38 524 165,74 €		Total opérations d'ordre	30 090 276,62 €	
				TOTAL	55 002 462,57 €	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	436 728,64 €	opérations réelles	13 Subventions d'investissement	4 226 154,05 €
		73 Impôts et taxes	30 444 379,00 €		10 Dotations Fonds divers Reserves	7 451 316,79 €
		74 Dotations, subventions et participations	14 767 371,98 €		23 Immobilisations en cours	21 450,81 €
		75 Produits de gestion courante	3 004,57 €		16 Recours à l'emprunt	7 800 000,00 €
		77 Produits exceptionnels	459 739,92 €		27 Autres immobilisations financières	1 367 336,74 €
			Total opérations réelles		46 111 224,11 €	
		opérations d'ordre			opérations d'ordre	
		042 Opérations d'ordre de transfert entre section	203 687,00 €		041 Opérations patrimoniales	29 886 589,62 €
		Total opérations d'ordre	203 687,00 €		040 Opérations d'ordre de transfert entre section	4 055 903,87 €
		TOTAL	46 314 911,11 €		Total opérations d'ordre	33 942 493,49 €
				TOTAL	54 808 751,88 €	

BUDGET ANNEXE DECHETS						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	CA 2016	Chapitre	CA 2016	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	13 020 723,09 €	opérations réelles	16 Remboursement de capital	14 841,83 €
		012 Charges de personnel	4 386 334,41 €		21 Immobilisations corporelles	871 800,74 €
		65 Autres charges de gestion courante	52 277,84 €			
		66 Charges financières	952,71 €			
		67 Charges exceptionnelles	12 034,03 €			
		Total opérations réelles	17 472 322,08 €		Total opérations réelles	886 642,57 €
opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	888 100,00 €	opérations d'ordre	040 Opération d'ordre de transfert entre section	96 400,00 €	
	Total opérations d'ordre	888 100,00 €		Total opérations d'ordre	96 400,00 €	
TOTAL		18 360 422,08 €		TOTAL	983 042,57 €	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	16 026 095,59 €	opérations réelles	16 Recours à l'emprunt	0,00 €
		74 Dotations, subventions et participations	2 569 299,39 €		10 Dotations Fonds divers Réserves	558 357,35 €
		75 Produits de gestion courante	19 004,97 €		13 Subventions d'investissement	0,00 €
		77 Produits exceptionnels	97 011,65 €			
		013 Atténuations de charges	23 360,94 €			
		Total opérations réelles	18 734 772,54 €		Total opérations réelles	558 357,35 €
opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	96 400,00 €	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	888 100,00 €	
	Total opérations d'ordre	96 400,00 €		Total opérations d'ordre	888 100,00 €	
TOTAL		18 831 172,54 €		TOTAL	1 446 457,35 €	

BUDGET ANNEXE CRR						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	CA 2016	Chapitre	CA 2016	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	779 166,94 €	opérations réelles	16 Remboursement de l'emprunt	634 921,00 €
		012 Charges de personnel	4 691 134,14 €		20 Immobilisations incorporelles	2 104,45 €
		65 Autres charges de gestion courante	11 712,05 €		21 Immobilisations corporelles	119 765,60 €
		66 Charges financières	157 591,39 €		23 Immobilisations en cours	151 118,44 €
		67 Charges exceptionnelles	5 621,05 €			
		Total opérations réelles	5 645 225,57 €		Total opérations réelles	907 909,49 €
opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	206 806,98 €	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	678,00 €	
	Total opérations d'ordre	206 806,98 €		Total opérations d'ordre	678,00 €	
TOTAL		5 852 032,55 €		TOTAL	908 587,49 €	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	656 912,12 €	opérations réelles	10 Dotations, fonds divers et réserves	1 315 046,38 €
		74 Dotations, subventions et participations	365 367,00 €			
		75 Produits de gestion courante	5 614 818,05 €			
		77 Produits exceptionnels	15 031,82 €			
		013 Atténuations de charges	4 121,33 €			
		Total opérations réelles	6 656 250,32 €		Total opérations réelles	1 315 046,38 €
opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	678,00 €	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	206 806,98 €	
	Total opérations d'ordre	678,00 €		Total opérations d'ordre	206 806,98 €	
TOTAL		6 656 928,32 €		TOTAL	1 521 853,36 €	

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	CA 2016	Chapitre	CA 2016	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	1 110,00 €	opérations réelles		
		Total opérations réelles	1 110,00 €		Total opérations réelles	0,00 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 110,00 €	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	2 220,00 €
		Total opérations d'ordre	1 110,00 €		Total opérations d'ordre	2 220,00 €
TOTAL		2 220,00 €		TOTAL	2 220,00 €	
	opérations réelles	Total opérations réelles	0,00 €	opérations réelles	Total opérations réelles	0,00 €
		042 Opérations d'ordre de transfert entre section	2 220,00 €		040 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 110,00 €
	opérations d'ordre	Total opérations d'ordre	2 220,00 €	opérations d'ordre	Total opérations d'ordre	1 110,00 €
		TOTAL	2 220,00 €		TOTAL	1 110,00 €

BUDGET ANNEXE ZONE DES PORTES DE VESOUL					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2016	Chapitre	CA 2016
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	80,26 €		
		Total opérations réelles	80,26 €	Total opérations réelles	0,00 €
	opérations d'ordre			040 Opérations d'ordre de transfert entre section	80,26 €
		Total opérations d'ordre	0,00 €	Total opérations d'ordre	80,26 €
TOTAL		80,26 €		TOTAL	80,26 €
Recettes	opérations réelles			16 Recours à l'emprunt	80,26 €
		Total opérations réelles	0,00 €	Total opérations réelles	80,26 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	80,26 €		
		Total opérations d'ordre	80,26 €	Total opérations d'ordre	0,00 €
TOTAL		80,26 €		TOTAL	80,26 €

Présentation du CA 2016 consolidé toutes opérations

BUDGETS CONSOLIDES CA 2016						
		Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement + Investissement
Dépenses	Total opérations réelles	137 878 537,42	Total opérations réelles	44 489 509,69		182 368 047,11
	Total opérations d'ordre	14 805 902,91	Total opérations d'ordre	39 789 786,97		54 595 689,88
	TOTAL	152 684 440,33	TOTAL	84 279 296,66		236 963 736,99
Recettes	Total opérations réelles	169 000 558,57	Total opérations réelles	31 028 702,50		200 029 261,07
	Total opérations d'ordre	9 256 203,38	Total opérations d'ordre	45 339 486,50		54 595 689,88
	TOTAL	178 256 761,95	TOTAL	76 368 189,00		254 624 950,95

Annexe 3 : Les informations financières (ratios du budget principal)

Ratios obligatoires (Budget principal)		CAGB	Moyennes nationales des communautés d'agglomérations
		CA 2016	2014 *
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	436 €	347 €
2	Produit des impositions directes/population	347 €	328 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	529 €	420 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	44 €	101 €
		<i>soit 82 € avec les subventions d'équipements</i>	
5	Encours de dette/population	55 €	396 €
6	DGF/population	98 €	142 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	33%	32,9%
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	83%	89,6%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	8%	24,1%
		<i>Soit 16 % avec les subventions d'équipements</i>	
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	10%	94,4%

*DGCL à partir des données DGFIP

Le Grand Besançon affiche des résultats favorables au regard des moyennes nationales appréhendées au niveau du groupe territorial

Il est difficile de comparer les communautés d'agglomération entre elles car elles n'ont pas toutes les mêmes compétences, ni les mêmes modes de gestion, ni le même « âge » (ce qui signifie notamment des dettes de maturité différente). Les ratios légaux ne concernent par ailleurs que le budget principal. Ces limites d'usage doivent être posées avant toute analyse comparative.

Depuis plusieurs années désormais, la présentation aux orientations budgétaires privilégie donc les données nationales consolidées, tout en annexant les ratios obligatoires au moment du budget primitif, comme le prévoient les textes. La santé financière d'une agglomération s'analyse sur le périmètre du « groupe territorial » (communauté d'agglomération + communes membres).

Annexe 4 : l'échéancier des garanties d'emprunts accordées par la communauté d'agglomération du Grand Besançon

ECHÉANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDÉES PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND BESANÇON

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2016	ANNEE 2017	ANNEE 2018	ANNEE 2019	ANNEE 2020	ANNEE 2021	ANNEE 2022	ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté	279 721	275 016	270 311	265 606	260 901	256 196	251 491	246 786	242 080	237 375	232 670	227 965
Mutualité Française du Doubs	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021
S.E.D.D.	460 326	376 870	1 052 111	17 530	17 530	17 530						
Société Foncière Habitat et Humanisme	5 256	5 081	5 081	5 081	5 081	5 081	5 081	5 081	5 081	5 081	5 081	5 081
AKTYA	1 423 334	1 470 053	1 466 500	1 457 855	1 451 362	1 447 658	1 292 000	1 216 506	1 210 175	1 206 552	1 203 019	1 199 491
AXENTIA	136 326	134 252	132 209	130 195	128 210	126 254	124 326	122 425	120 552	118 706	116 885	115 091
SAIEMB LOGEMENT	531 016	624 924	624 925	602 785	544 232	534 661	525 090	502 476	475 273	475 273	475 273	475 273
NEOLIA	1 105 226	1 165 478	1 169 539	1 169 403	1 169 274	1 169 152	1 169 037	1 156 848	1 077 171	1 077 305	1 050 405	1 006 845
Grand Besançon Habitat	1 107 951	1 263 185	1 274 401	1 275 585	1 276 775	1 277 970	1 279 170	1 280 376	1 281 586	1 281 057	1 278 533	1 225 974
Habitat 25	903 461	1 114 460	1 319 237	1 342 165	1 343 212	1 344 263	1 345 319	1 346 380	1 347 446	1 348 516	1 268 344	1 269 424
ICF HABITAT NORD EST	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877
TOTAL GENERAL	6 263 514	6 740 218	7 625 211	6 577 102	6 507 474	6 489 662	6 302 411	6 187 776	6 070 264	6 060 764	5 941 110	5 836 043

ECHÉANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANCON

ANNEE 2028	ANNEE 2029	ANNEE 2030	ANNEE 2031	ANNEE 2032	ANNEE 2033	ANNEE 2034	ANNEE 2035	ANNEE 2036	ANNEE 2037	ANNEE 2038	ANNEE 2039	ANNEE 2040	ANNEE 2041
223 260	218 555	213 850	209 145	204 440	199 735	195 030	190 325	185 620	180 915	176 210	171 505	166 800	162 095
206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	206 021	194 003	181 985	181 985	181 985	181 985	181 985	181 985
5 081	5 081	5 081	5 081	5 081	5 081	5 081	5 081	5 081	5 081	5 081	5 081	5 081	5 081
992 935	818 021	545 401	488 928	430 887	220 974	220 974	147 169	57 809					
113 321	111 576	109 855	108 158	106 483	104 831	103 201	101 592	100 004	98 435	96 885	95 352	93 837	92 337
475 273	475 273	475 273	475 273	475 273	431 178	431 178	431 178	431 178	431 178	413 039	413 039	413 039	413 039
1 006 985	923 510	923 654	849 066	824 302	824 451	823 040	823 193	802 665	760 175	759 034	758 151	752 582	752 557
1 227 207	1 228 445	1 209 078	1 188 390	1 189 645	1 081 026	1 067 164	1 048 556	1 012 368	993 902	994 473	995 046	932 571	933 145
1 262 631	1 263 722	1 264 817	1 265 917	1 206 648	1 187 633	1 188 749	1 103 204	1 104 330	1 105 460	1 035 733	905 545	743 910	496 358
104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877
5 617 592	5 355 082	5 057 908	4 900 856	4 753 658	4 365 808	4 345 316	4 149 178	3 985 916	3 862 008	3 767 317	3 630 582	3 394 681	3 141 474

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANCON

ANNEE 2042	ANNEE 2043	ANNEE 2044	ANNEE 2045	ANNEE 2046	ANNEE 2047	ANNEE 2048	ANNEE 2049	ANNEE 2050	ANNEE 2051	ANNEE 2052	ANNEE 2053	ANNEE 2054
157 390	152 685	147 980	143 275	138 570	133 865	65 167						
181 985	157 277	83 152	41 576									
5 081	5 081	5 081	5 081	5 081	5 081	4 553	3 399	3 399	712	712	712	712
90 851	89 378	87 914	86 457	85 002	83 543	82 069	80 563	78 989	77 260	73 975	2 985	2 936
355 867	355 867	339 326	339 326	339 326	270 364	270 364	270 364	270 365	269 657	233 223	233 223	78 721
752 534	752 511	748 774	741 293	741 274	741 255	741 237	684 028	680 146	458 211	310 236	126 973	126 962
932 523	932 915	933 495	934 078	934 663	935 250	906 303	893 507	889 941	651 670	518 136	446 837	339 706
467 693	468 828	469 967	471 112	472 262	473 417	457 866	459 032	458 096	457 943	413 154	337 349	289 172
104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 877	104 876					
3 048 801	3 019 418	2 920 566	2 867 074	2 821 054	2 747 652	2 632 437	2 495 770	2 380 937	1 915 453	1 549 437	1 148 079	838 208

ECHÉANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDÉES PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND BESANCON

ANNEE 2055	ANNEE 2056	ANNEE 2057	ANNEE 2058	ANNEE 2059	ANNEE 2060	ANNEE 2061	ANNEE 2062	ANNEE 2063	ANNEE 2064	ANNEE 2065	ANNEE 2066	TOTAL
												6 682 533
	712	712	712	712	712							5 664 310
2 887	2 838	2 789	2 740	2 689	2 636	2 578	2 466					1 941 897
78 721	78 721	49 160	49 160	49 160	49 160	49 160	45 200	45 200	11 511	11 511	11 511	16 729 789
126 400	119 395	91 192	91 180	79 052	77 412	74 238	56 760	11 808	11 798	11 788	9 351	33 434 857
294 721	263 870	169 343	164 664	164 803	157 280	112 906	89 766	68 048	54 655	33 703	28 206	42 054 567
277 366	194 992	82 548	78 363	78 536	78 465	78 360	72 797	63 441	46 117	41 370	26 456	37 241 587
780 807	660 527	395 744	386 819	374 953	365 666	317 243	266 989	188 498	124 082	98 373	75 524	171 349 035

Annexe 5 : Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du CA 2016 de la Communauté d'Agglomération du Grand

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU GRAND BESANCON

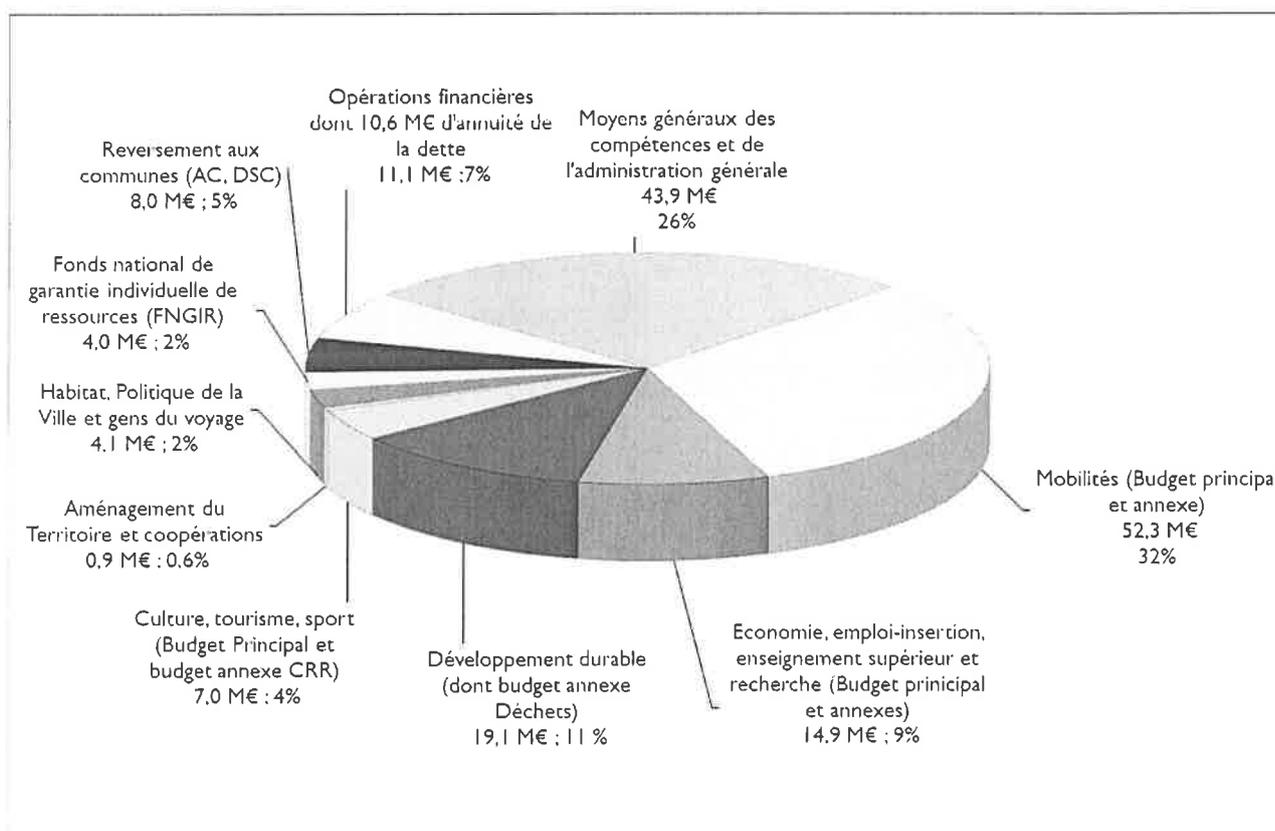
Le budget consolidé de la CAGB compte 6 budgets, un budget principal et 5 budgets annexes (Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone d'activité du Noret et Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul).

Le CA 2016 consolidé réel (investissement et fonctionnement) tous budgets confondus s'établit à :

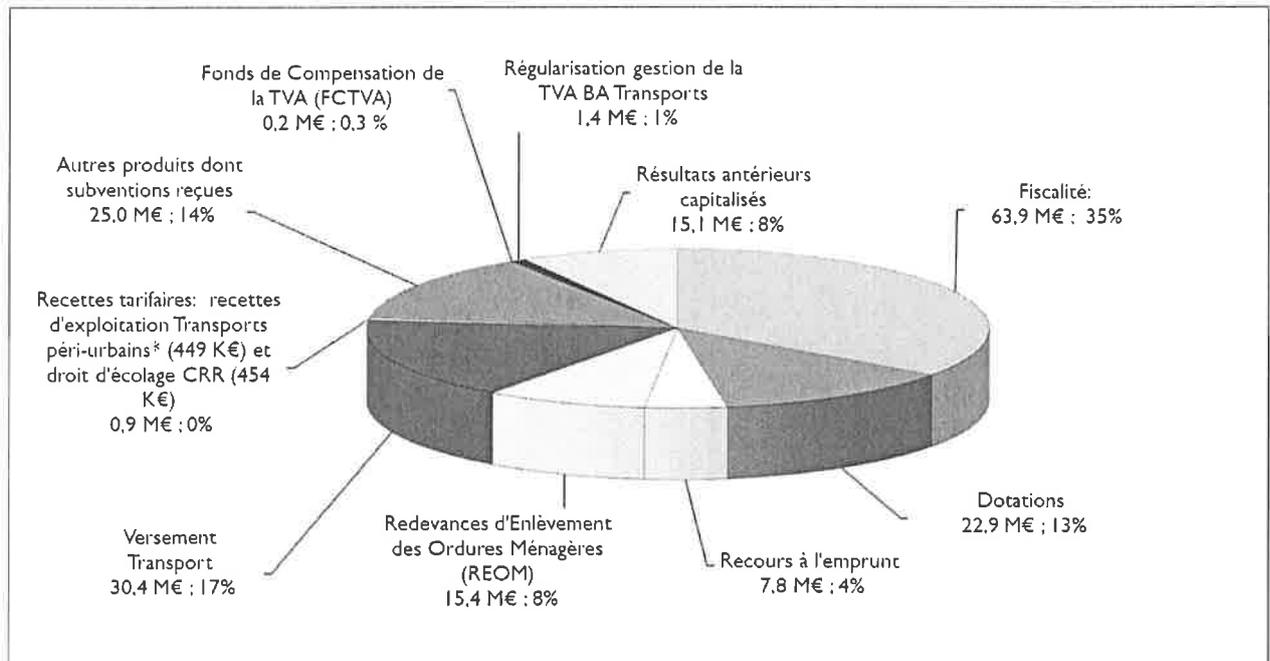
- **183 027 661 € en recettes**, correspondant à un taux de réalisation de **87,5 %** ;
- **165 366 447 € en dépenses**, hors subventions d'équilibre aux budgets annexes (*), correspondant à un taux de réalisation de **79,1 %**.

(* Cette neutralisation des subventions d'équilibre permet d'éviter de les compter deux fois (en dépense au budget principal et en recette pour les budgets annexes).

Les dépenses réelles consolidées

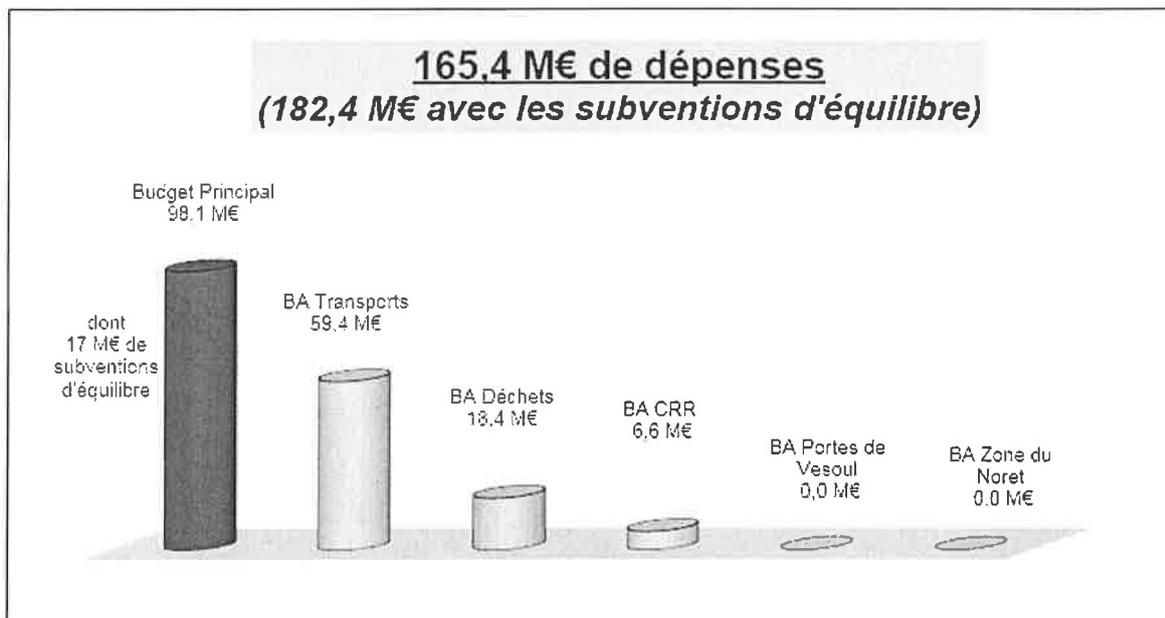


Les recettes réelles consolidées



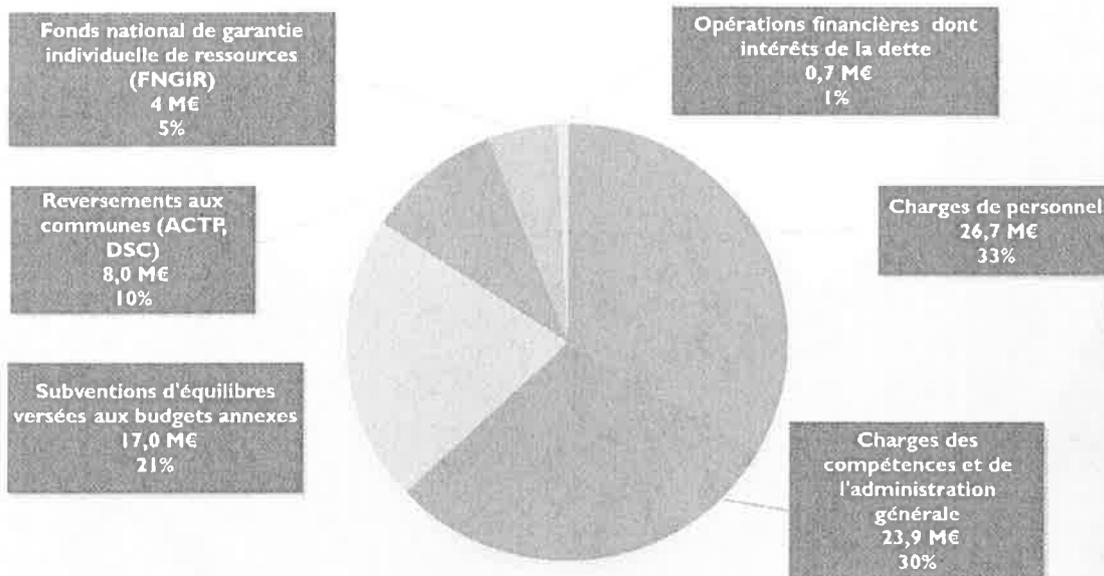
La part du budget principal s'élève à 98,1 M€ (soit 53,8 % du budget consolidé), les budgets annexes représentent quant à eux 84,3 M€.

La ventilation par budget est la suivante :

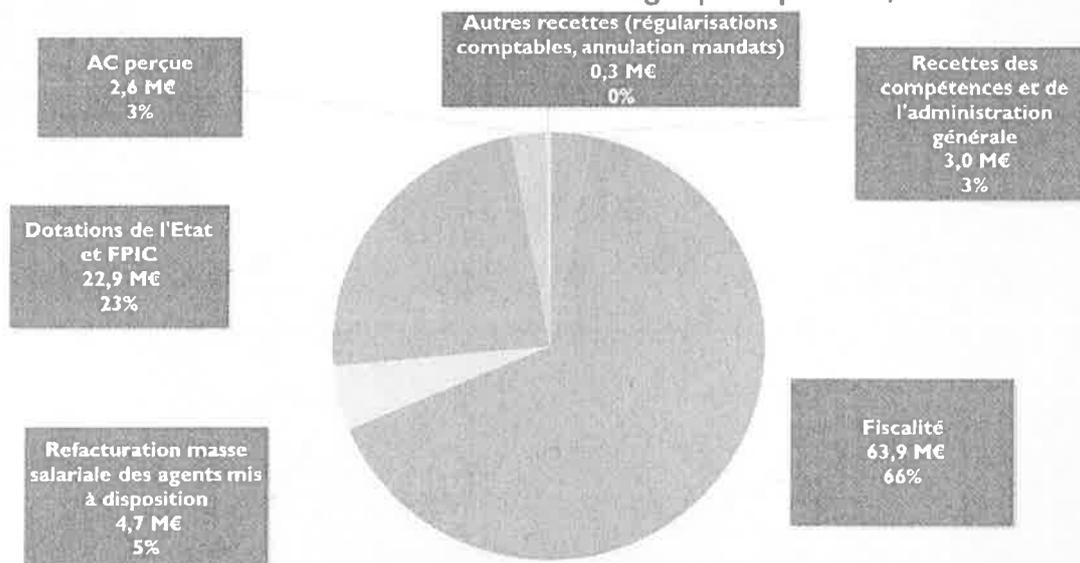


Le CA 2016 du budget principal s'établit comme suit :

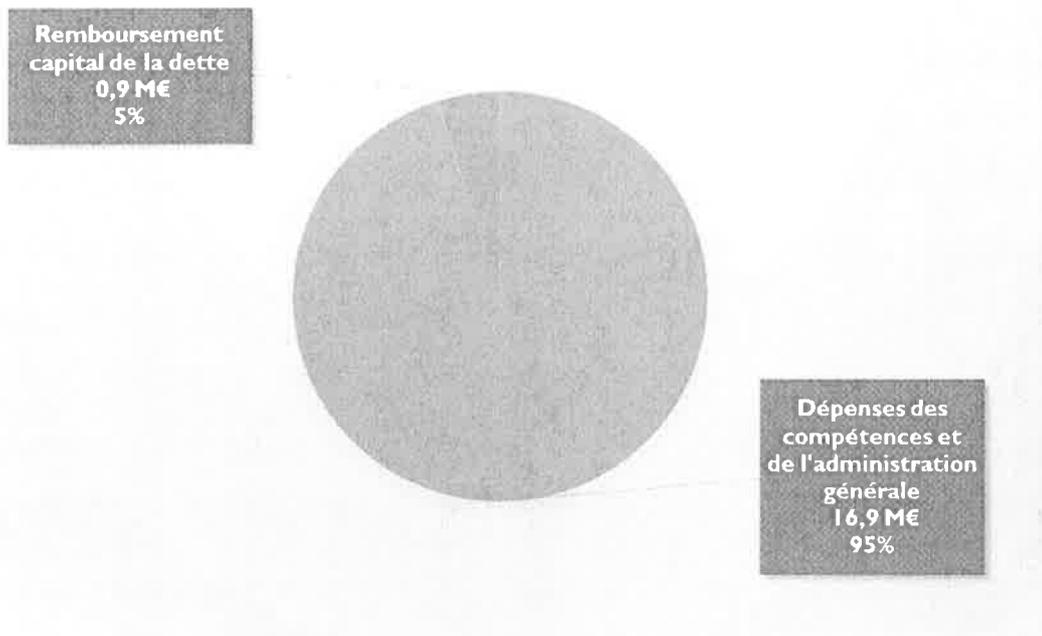
Dépenses de fonctionnement du budget principal : 80,3 M€



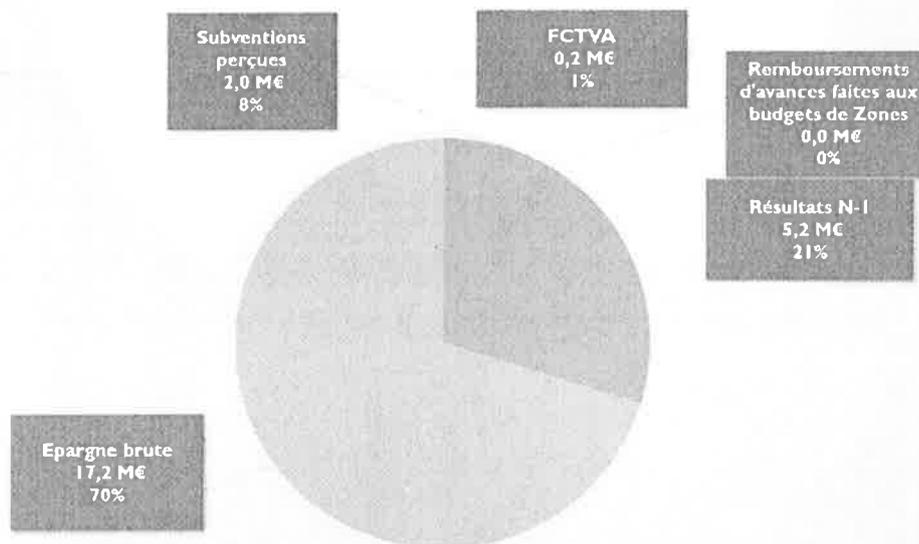
Recettes de fonctionnement du budget principal : 97,5 M€



Dépenses d'investissement du budget principal : 17,8 M€



Financement de l'investissement du budget principal : 24,5 M€



LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon sont assortis des annexes suivantes :

➤ **Les données synthétiques sur la situation financière de la commune.**

Plus communément appelé ratios et au nombre de 10 depuis la suppression des ratios relatifs au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction M14), les données synthétiques sont calculées pour la CAGB par rapport aux crédits réalisés en 2016 et par rapport à la population totale 2012 en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

➤ **Les différents états de la dette**

Les états A2-1 (détail des crédits de trésorerie), A2-2 (répartition par nature de dette) et A2-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets concernés les informations relatives à la dette, afin de mieux appréhender la nature de la dette de cette dernière dans le contexte actuel (différents objets de financement d'un emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...).

L'encours de dette du Grand Besançon ne comporte ni emprunt toxique, ni emprunt structuré.

- pour le budget principal, 100 % des prêts sont à taux variables,
- pour le budget transports, 63 % de l'encours est à taux fixes, 37 % à taux variables,
- pour le budget général, la répartition est la suivante : 60 % de taux fixes, 40 % de taux variables.

Les encours de dette au 31 décembre 2016 s'établissent comme suit :

- Budget principal : 10 126 386,48 €
- Budget annexe Transports : 125 608 596,09 €
- Budget annexe CRR : 5 119 277 €
- Budget annexe déchets : 15 484,55 €

➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens.

Les subventions d'équipement versées (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement rallongées récemment. En outre, depuis la loi de Finances rectificative pour l'année 2015, la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement est rendue possible par une opération d'ordre budgétaire. Cette option a été retenue pour 2016 par la CAGB au titre du budget principal.

➤ **L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes**

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ **Les états des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA en fonctionnement et en investissement (1)**

Ces états permettent d'identifier les opérations assujetties à la TVA qui ne font pas l'objet d'un budget annexe (maquettes simplifiées) au sein de deux sections, en dépenses et en recettes.

➤ **Les états de variation du patrimoine en vertu de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme (1)**

Ces états fournissent les informations quant à la variation du patrimoine en décrivant les flux d'entrée et de sortie des biens du Grand Besançon.

➤ **Les opérations liées aux cessions et l'état des travaux en régie (1)**

Le premier état cité permet notamment de comparer la prévision budgétaire aux réalisations de l'année au titre des cessions d'immobilisations. Le deuxième état quant à lui retrace les travaux de régie et leur ventilation en comptes d'immobilisations.

➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité**

Cet état permet de connaître les personnes, publiques ou privées, bénéficiant d'une garantie d'emprunt par la CAGB ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2251-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 31 décembre 2016 s'élève à 135 698 469,86 €. Le ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunts s'établit à 3,12 % bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement).

➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

➤ **Les subventions versées dans le cadre du budget**

Cet état résulte des dispositions de l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit la possibilité d'attribuer des subventions dès le vote du budget. Ainsi, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de condition d'octroi, l'individualisation des organismes bénéficiaires dans cette annexe vaut attribution.

➤ **L'état du personnel**

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de la CAGB entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ **L'action de formation des élus (1)**

Cet état a été instauré dans le cadre des articles L2123-12 et L 2123-14 du CGCT afin de renforcer la transparence sur les actions de formation suivies par les élus

➤ **Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère la CAGB, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.**

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figurent notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels la CAGB :

- détient une part de capital
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
- a garanti un emprunt

Les comptes certifiés des organismes non dotés d'un comptable public et pour lequel la CAGB détient au moins 33 % du capital, ou a garanti un emprunt ou a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au comptes de résultat de l'organisme sont uniquement transmis au représentant de l'Etat et au comptable de l'EPCI.

➤ **Décisions en matière de taux et de contributions**

Ce document retrace les informations fiscales en matière de contributions directes qu'elle perçoit. En 2016, conformément aux orientations budgétaires qui ont institué un plan de marche gradué en matière de stratégie fiscale, la CAGB a augmenté de façon modérée les taux intercommunaux de fiscalité directe sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non-bâties ainsi que sur la contribution foncière des entreprises.

Comme l'indique l'article L.2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet du Grand Besançon.

1. = Etats propres au Compte administratif